

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES
REGIONALES POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN
SITUATION D'EXCLUSION**

QUATRIEME AFFECTATION POUR 2014

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »
Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Chapitre 934 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »
Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	6
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	11
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	21

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **22 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **1.996.706,80 €** et d'un montant de **276.424,00 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations, projets et programmes triennaux relèvent des politiques régionales pour les personnes en grande précarité et en situation d'exclusion et pour les gens du voyage votées par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de :

- **10 opérations** au titre du chapitre 904, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », pour un montant d'autorisations de programme affecté de **1.996.706,80 €**

- **12 projets et programmes triennaux** au titre du chapitre 934, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations d'engagement affecté de **276.424,00 €**.

Les opérations, projets et programmes triennaux vous sont présentés dans les fiches-projets dans l'annexe 2 de la délibération.

En plus des nouvelles attributions de subvention, et en raison d'erreur matérielle, il est proposé de procéder à la **réaffectation d'une subvention d'un montant d'autorisations de programme (AP) de 37.795,80 €** (AV14014131) en vue de la réhabilitation et de l'équipement d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de 54 places au 18, rue de l'Aude, dans le XIVème arrondissement de Paris (75) au bénéfice d'Emmaüs Solidarité, la subvention initiale d'AP allouée par délibération CP n°08-100 du 24 janvier 2008 étant caduque.

Par ailleurs, la Région a décidé, par délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » que le dispositif « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », adopté par la délibération CR 23-11 du 7 avril 2011, fait partie des dispositifs pour lesquels les subventions octroyées dérogeront, à titre expérimental et pour une durée initiale de dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la délibération CR46-14, en contrepartie d'un renforcement des contrôles régionaux a posteriori, à toute disposition du règlement budgétaire et financier selon les termes ci-dessous :

Pour les subventions inférieures à 5 000 € :

- la mise en place d'un versement unique de la subvention, non révisable et automatique ;
- la génération du paiement directement par les services régionaux au moment de la notification de la subvention.

Pour les subventions comprises entre 5 000 et 23 000 € ;

- la suppression du plan de trésorerie pour obtenir une avance ;
- le versement de l'avance à la demande du bénéficiaire ;
- le versement du montant de la subvention déterminé au moment de la notification, sans qu'il soit révisé en fonction du montant des autres financements et des ressources prévus et obtenus, dans la limite du taux de subvention maximum des dépenses réalisées prévu par le dispositif.

Pour les subventions comprises entre 23 000 et 50 000 € :

- la suppression du plan de trésorerie remplacé par une attestation d'insuffisance de trésorerie.

Les conventions à intervenir entre la Région et les bénéficiaires de subventions attribuées en application du dispositif CR 23-11 du 7 avril 2011 dont relèvent les projets de ce rapport prennent en compte les mesures d'allègement des procédures de versement des subventions citées ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES
POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION

QUATRIEME AFFECTATION 2014

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** La délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions ;
- VU** la délibération n° CP 08-100 du 24 janvier 2008 relative à l'attribution de subventions dans le domaine du développement social ;
- VU** La délibération CR 110-13 relatif à la prorogation du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et des Contrats Particuliers Région-Départements ;
- VU** la délibération n° CP 08-1314 du 27 novembre 2008 relative à la mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé – Adoption des cahiers des charges HQE et insertion ;
- VU** L'article 9 de la délibération n° CP 11-206 du 10 mars 2011 amendant les cahiers des charges HQE adoptés par la délibération CP 08-1314 du 27 novembre 2008 ;
- VU** La délibération n°CP 11-780 du 20 octobre 2011 portant approbation des conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement aux opérations, projets et programmes triennaux soutenus dans le cadre de la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 ;
- VU** la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'opérations détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.996.706,80 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et revue selon les modalités de la délibération CR 14-46 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **664.547 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 01 « Etablissements et services pour femmes en difficulté », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Affecte une autorisation de programme de **687.364 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Affecte une autorisation de programme de **607.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003(142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 03 « Gens du Voyage », conformément à l'état récapitulatif en annexe 1, au titre du budget 2014 et du contrat particulier CPRD75 / Accueil des gens du voyage.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement

Affecte, dans le cadre d'une réaffectation, une autorisation de programme de **37.795,80 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Article 3 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Fonctionnement

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets et programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **276.424,00 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions relatives aux deuxième et troisième années des programmes triennaux adoptés avant le 4 avril 2013, à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'un avenant conforme à l'avenant-type relatif à la participation régionale en fonctionnement des programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 11-780 du 20 octobre 2011, revu selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer ;

- pour les autres subventions à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conforme à la convention-type et à l'avenant-type relatifs à la participation régionale en fonctionnement aux projets et programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, revus selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **276.424,00 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 alinéa 5 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
14012949	LES ENFANTS DU CANAL	Création d'une laverie-mobile pour les habitants de différents bidonvilles d'Ile-de-France	01/07/2014

13018386	ASSOCIATION AURORE	Acquisition et rénovation d'une Pension de famille de 9 logements au 14 rue Pépin à Montreuil (93)	01/05/2014
14013606	DEPARTEMENT DE PARIS	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes à PARIS 12e	01/06/2014
14014098	SECOURS CATHOLIQUE	Rénovation d'une Maison Principale du Secours Catholique au 13 rue Saint Ambroise 75011 Paris	01/07/2014
14014097	SECOURS CATHOLIQUE	Construction d'une Maison Principale du Secours Catholique à Paris	01/07/2014

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier (1)	Date prévisionnelle de démarrage
14009478	IDL INITIATIVES DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS	Extension d'un programme en faveur du logement de personnes précaires et de jeunes dans le Val d'Oise : formation, coordination des acteurs (deuxième année du programme)	01/01/2014
14010668	ASSOCIATION ELLE'S IMAGINE'NT	Développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences dans le 15ème arrondissement de Paris (75) - troisième année de programme	01/06/2014
14014081	MDM - MEDECINS DU MONDE	Programme de dépistage et d'accès aux soins des maladies à potentiel épidémique des populations ROMS en Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise (3e année de programme)	01/01/2014

14009917	SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Organisation de la Journée des Oubliés des vacances le 20 août 2014 pour 5.000 enfants franciliens	01/01/2014
14013600	SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Banquet des cheveux blancs du vendredi 13 août 2014	07/05/2014
14012952	SOS FEMMES MEAUX	Création du dispositif expérimental de téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en Très Grand Danger en Seine-et-Marne	02/06/2014
14013610	CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	2e extension du dispositif expérimental pour femmes victimes de violences conjugales en très grand danger à Paris	01/01/2014
14013878	AMICALE DU NID	Extension d'un projet de soutien social et nutrition chez les femmes enceintes ou jeunes mères et leurs enfants en situation de vulnérabilité sociale	01/04/2014
14013923	ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION ACTION PRISON ET JUSTICE	Plateforme téléphonique d'information juridique et sociale dédiée aux familles des détenus	01/07/2014
14014103	TREMPLEIN 94 SOS FEMMES	Expérimentation d'un dispositif partenarial visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences en très grand danger (94)	24/06/2014

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200301 - Établissements et services pour femmes en difficulté

Dispositif :	00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
---------------------	---

Dossier :	14009520 - réhabilitation par reconstruction d'un hébergement de stabilisation, spécialisé pour l'accueil de femmes, dont victimes de violences conjugales avec ou sans enfants, de 32 places, à Aubervilliers		
Bénéficiaire :	R5036 - SA D'HLM FRANCE HABITATION		
Localisation :	CA PLAINE COMMUNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	654 547,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 765 618,00 €	TTC 23,67 %	654 547,00 €

Total sur le dispositif 00000695 - Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté :	654 547,00 €
--	--------------

Dispositif :	00000711 - Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté
---------------------	---

Dossier :	14015508 - ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR UN SERVICE POUR PERSONNES EN GRANDES DIFFICULTES SOCIALES, RUE CHARDON LAGACHE, PARIS		
Bénéficiaire :	R12328 - ASSOCIATION AURORE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
32 070,00 €	TTC 31,18 %	10 000,00 €

Total sur le dispositif 00000711 - Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté :	10 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200301 :	664 547,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14008633 - Aménagement d'un véhicule en salon de coiffure en Seine Saint Denis (93)		
Bénéficiaire :	R23157 - LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE PARIS		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	21 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
42 220,00 €	TTC 30,43 %	21 000,00 €	

Dossier :	14012949 - Création d'une laverie-mobile pour les habitants de différents bidonvilles d'Ile-de-France		
Bénéficiaire :	EX002381 - LES ENFANTS DU CANAL		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 175,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
70 350,63 €	TTC 50 %	35 175,00 €	

Dossier :	14014097 - Projet de construction d'une Maison Principale au 32 avenue Reille, 75014 Paris		
Bénéficiaire :	R13761 - SECOURS CATHOLIQUE		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 000,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
532 000,00 €	TTC 18,8 %	100 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14014098 - Rénovation d'une Maison Principale du Secours Catholique au 13 rue Saint Ambroise 75011 Paris		
Bénéficiaire :	R13761 - SECOURS CATHOLIQUE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	28 500,00 €	Code nature :	20421

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
57 000,00 €	TTC 50 %	28 500,00 €

Total sur le dispositif 00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés :	184 675,00 €
---	--------------

Dispositif :	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

Dossier :	14009529 - réhabilitation par reconstruction d'un hébergement de stabilisation, pour l'accueil de personnes et familles en grandes difficultés sociales, de 32 places, à Aubervilliers		
Bénéficiaire :	R5036 - SA D'HLM FRANCE HABITATION		
Localisation :	CA PLAINE COMMUNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	367 689,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 765 618,00 €	TTC 13,3 %	367 689,00 €

Dossier :	14014131 - Réhabilitation et équipement d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de 54 places au 18, rue de l'Aude, dans le XIVème arrondissement de Paris (75)-Réaffectation		
Bénéficiaire :	R15626 - EMMAUS SOLIDARITE		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	37 795,80 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
472 396,00 €	TTC 8 %	37 795,80 €

Total sur le dispositif 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés :	405 484,80 €
---	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dispositif :	00000714 - Logement social pour personnes sans abri
---------------------	---

Dossier :	13018386 - Acquisition et rénovation d'une Pension de famille de 9 logements au 14 rue Pépin à Montreuil (93)		
Bénéficiaire :	R12328 - ASSOCIATION AURORE		
Localisation :	MONTREUIL		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	135 000,00 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
1 849 250,00 €	TTC	8,31 %	135 000,00 €

Total sur le dispositif 00000714 - Logement social pour personnes sans abri :	135 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200302 :	725 159,80 €
--	--------------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200303 - Gens du voyage

Dispositif :	00000713 - Aires d'accueil pour les gens du voyage
---------------------	--

Dossier :	14013606 - Création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes à PARIS 12e		
Bénéficiaire :	R2307 - DEPARTEMENT DE PARIS		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Contrat particulier CPRD75/Accueil des gens du voyage		
Montant total :	607 000,00 €	Code nature :	204132

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
4 678 000,00 €	TTC	12,98 %	607 000,00 €

Total sur le dispositif 00000713 - Aires d'accueil pour les gens du voyage :	607 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200303 :	607 000,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	--

Dossier :	14009478 - extension d'un programme en faveur du logement de personnes précaires et de jeunes dans le Val d'Oise : formation, coordination des acteurs (deuxième année du programme)		
Bénéficiaire :	R13382 - IDL INITIATIVES DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
84 000,00 €	TTC 41,67 %	35 000,00 €

Dossier :	14010668 - Développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences dans le 15ème arrondissement de Paris (75) - troisième année de programme		
Bénéficiaire :	P0007094 - ASSOCIATION ELLE'S IMAGINE'NT		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	21 500,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
45 025,00 €	TTC 47,75 %	21 500,00 €

Dossier :	14014081 - Programme de dépistage et d'accès aux soins des maladies à potentiel épidémique des populations ROMS en Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise (3e année de programme)		
Bénéficiaire :	R7135 - MDM - MEDECINS DU MONDE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
177 313,00 €	HT 28,2 %	50 000,00 €

Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :	106 500,00 €
---	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

Dossier :	14009917 - Organisation de la Journée des Oubliés des vacances le 20 août 2014 pour 5.000 enfants franciliens		
Bénéficiaire :	R35182 - SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
95 200,00 €	TTC 42,02 %	35 000,00 €

Dossier :	14012952 - Création du dispositif expérimental de téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en Très Grand Danger en Seine-et-Marne		
Bénéficiaire :	R9965 - SOS FEMMES MEAUX		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	4 316,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
12 948,00 €	TTC 33,33 %	4 316,00 €

Dossier :	14013600 - Banquet des Cheveux Blancs du mercredi 13 août 2014		
Bénéficiaire :	R35182 - SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
21 600,00 €	TTC 46,3 %	10 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

Dossier :	14013610 - Poursuite de l'expérimentation du dispositif de protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger à Paris		
Bénéficiaire :	R38167 - CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	14 820,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
59 281,00 €	TTC 25 %	14 820,00 €

Dossier :	14013878 - extension d'un projet de soutien social et nutrition chez les femmes enceintes ou jeunes mères et leurs enfants en situation de vulnérabilité sociale		
Bénéficiaire :	R22492 - AMICALE DU NID		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	24 150,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
83 000,00 €	TTC 29,1 %	24 150,00 €

Dossier :	14013923 - ligne téléphonique d'accueil, d'information juridique et sociale dédiée aux familles des détenus		
Bénéficiaire :	R28086 - ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION ACTION PRISON ET JUSTICE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
82 959,00 €	TTC 42,17 %	35 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	24/09/2014	N° de rapport :	CP14-533	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	934 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
Action :	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Dispositif :	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

Dossier :	14013929 - accompagnement social, juridique ou vers un logement de femmes réfugiées ou victimes de persécutions		
Bénéficiaire :	R40057 - GAS GROUPE ACCUEIL ET SOLIDARITE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	26 250,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
74 801,00 €	TTC 35,09 %	26 250,00 €

Dossier :	14013951 - Création d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes sourdes victimes de violences masculines à Paris		
Bénéficiaire :	R4825 - MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	15 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
82 820,00 €	TTC 18,11 %	15 000,00 €

Dossier :	14014103 - Expérimentation d'un dispositif partenarial visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences en très grand danger (94)		
Bénéficiaire :	R9044 - TREMPLIN 94 SOS FEMMES		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	5 388,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
25 032,80 €	TTC 21,52 %	5 388,00 €

Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :	169 924,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :	276 424,00 €
--	--------------

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :
FICHES PROJETS**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009520
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : REHABILITATION PAR RECONSTRUCTION D'UN HEBERGEMENT DE STABILISATION, SPECIALISE POUR L'ACCUEIL DE FEMMES, DONT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES AVEC OU SANS ENFANTS, DE 32 PLACES, A AUBERVILLIERS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	2 765 618,00 €	23,67 %	654 547,00 €
	Montant Total de la subvention		654 547,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM FRANCE HABITATION
 Adresse administrative : 1 SQUARE CHAPTAL
 92300 LEVALLOIS PERRET
 Statut Juridique : Société Anonyme
 Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : Construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles.

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réhabilitation par reconstruction d'un hébergement de stabilisation, spécialisé pour l'accueil de femmes dont victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants, de 32 places, à Aubervilliers

Date prévisionnelle de début de projet : 25 septembre 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

France Habitation, maître d'ouvrage de ce projet, est une SA d'HLM qui s'occupe du logement locatif social, notamment dans les zones ANRU. Elle développe également son activité dans le logement spécifique (MAS, EHPAD, résidences sociales).

Le CEFR, gestionnaire du centre, est une association nommée Comité d'Entraide aux Français Rapatriés,

fondée le 29 avril 1940 par le ministère des affaires étrangères afin de secourir les populations Françaises vivant à l'étranger, subissant les aléas de la guerre puis de la décolonisation. Il intervient aujourd'hui en faveur des français à l'étranger en difficulté, mais également auprès de personnes en grandes difficultés sur le territoire français, situées à proximité de ses établissements.

A ce jour, l'action du CEFR s'articule principalement autour de :

- la prise en charge de publics rencontrant des difficultés sociales. Pour mener à bien cette mission, l'association dispose de 11 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), comprenant 823 places ;
- ces centres gèrent le plus souvent en parallèle des dispositifs d'accompagnement social : ouvertures de droits, l'insertion socio-professionnelle, la parentalité, l'estime de soi, l'accès à la culture, l'accès au logement....

En Seine Saint Denis, le CEFR réalise environ 15 000 nuitées/an dans le cadre de la mise à l'abri du plan hivernal.

Son expertise en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des sans-abris touche à également des publics très précaires tels que :

- personnes isolées
- familles avec ou sans enfant,
- femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement (20 places au centre de Vaujours, par ailleurs centre de stabilisation qui a accueilli 103 familles en 2012).

Il pratique également l'accompagnement de familles en difficultés dans le cadre de dispositifs axés sur la problématique dite du « logement d'abord » : AVDL (accompagnement dans et vers le logement) « sortant d'hébergement » et AVDL « DALO » avec la prise en charge de plus de 150 familles par an ; ASLL auprès de collecteurs 1% patronal.

Le Centre de stabilisation d'Aubervilliers a été créé en 2008. Implanté au départ dans un pavillon désaffecté d'un hôpital à Neuilly/Seine, il a été transféré fin 2010 dans les locaux d'une clinique désaffectée d'Aubervilliers : l'Orangerie, mise à disposition du CEFR par le propriétaire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France. Proche de Paris, au cœur d'un quartier commercial, son fonctionnement est chaque année soutenu par l'Etat, et le nombre de places a été porté mi 2013 de 59 à 64. Les bénéficiaires sont adressés par le SIAO 93, avec une priorité, pour une part des places, à des habitants d'Aubervilliers.

En 2013 :

- 61 familles y ont été accueillies soit 87 personnes, dont près des 3/4 sont des personnes isolées. Près de 20% de ces familles étaient des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et/ou familiales ayant fui leur domicile.
- 63% des personnes accueillies étaient sans emploi ou sans formation. L'accompagnement à l'insertion professionnelle a permis à plus de 42% d'entre elles d'obtenir un emploi ou une formation.
- 29 personnes ont souhaité rencontrer la psychologue (dont l'ensemble des femmes victimes de violences familiales et ou conjugales), entamer un suivi psychologique au sein de la structure ou auprès de l'un des partenaires du CEFR.

Les profils et problématiques des publics accueillis sont :

- Des jeunes de moins de 30 ans, sans qualification, en recherche d'insertion,
- De longs parcours d'errance, s'accompagnant, souvent, de troubles psychologiques sinon de problèmes de santé mentale ou de conduites addictives,
- Le non accès aux soins et aux droits sociaux en raison de situations administratives précaires et rarement à jour, et depuis 2011 :
- Des problématiques liées aux violences conjugales : troubles psychologiques, sentiment de culpabilité, perte de liens familiaux et amicaux,...
- Des pertes brutales de logement, des mises à la rue, en lien avec les problématiques précédentes mais aussi avec la précarité croissante des ressources et le coût du logement.

La prise en charge, pour leur permettre d'accéder à l'autonomie, est axée sur la stabilisation physique, psychologique, sociale et résidentielle des personnes, au sein du centre et en relation avec divers partenaires locaux. La moitié des sorties vers des relogements autonomes ont bénéficié de l'orientation

par l'association Interlogement 93.

Le bâtiment actuel ne permet pas un accueil de qualité du fait de sa vétusté et de son agencement : l'ancienne clinique de l'Orangerie est un bâtiment conçu pour des soins ambulatoires. Les sanitaires et les douches sont collectifs. Il n'est pas bien isolé, les menuiseries extérieures sont en mauvais état, ce qui entraîne une importante consommation d'énergie pour atteindre 19°C. Pour raison de sécurité, l'ascenseur a dû être mis à l'arrêt, et sa remise en état est très onéreuse. La présence d'amiante et de plomb rend impossible la réalisation de travaux de réaménagement ou restructuration.

La disposition des locaux ne permet pas un bon fonctionnement du site. De plus, ils ne permettent pas d'accompagner au mieux les familles vers le logement, les notions de « savoir habiter », « savoir s'approprier son environnement » ne pouvant être qu'abordées mais pas travaillées in situ avec elles. Les repas sont apportés par un prestataire, ce qui n'aide pas les jeunes mères à apprendre et assurer leur nouvelle responsabilité.

Ainsi, le CEFR s'est orienté vers la location future d'un bâtiment neuf sur ce même site, conçu pour les besoins du CEFR, après achat, démolition et reconstruction par France Habitation. De plus, il sera adapté à l'évolution constatée du public.

Le CEFR a trouvé en juillet 2014 un immeuble pour reloger ses résidents, le temps des travaux.

Description :

Le nouvelle construction tiendra compte des préconisations de la ville qui a travaillé sur le réaménagement de ce quartier et du site de l'Orangerie, et comprendra donc 2 bâtiments séparés par un passage. Ils accueilleront au rez-de-chaussée les bureaux des travailleurs sociaux de l'établissement, une loge pour le gardien et des douches et sanitaires ; au premier étage : un café social avec des ordinateurs à disposition des résidents, une salle de TV, 2 salles de travail et des logements ; aux 2°, 3°, 4°, 5° étages, des logements ; au sous-sol : chaufferie et local réserve.

Tous les logements seront équipés de kitchenette, salle d'eau, dont 10 au moins adaptées PMR.

La nouvelle disposition des locaux permettra de mieux s'adapter à l'évolution du public. Ainsi, le centre de stabilisation accueillera :

- 50% de femmes avec ou sans enfant, dont des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales ; Le CEFR maintiendra une chambre pour l'accueil en urgence de femmes victimes de violences, sur sollicitation du commissariat, du service social de la commune, ou du 115 : 32 places.
- 50% de personnes et familles admises à l'aide sociale Etat, et connaissant de grands difficultés notamment sur les plans économique, familial, logement santé et/ou insertion : 32 places

La répartition des places selon les publics accueillis sera finalisée en lien avec la réécriture du projet social de l'établissement, en cohérence avec les nouveaux bâtiments.

La mise en service des nouveaux bâtiments est prévue courant 2016.

L'opération est intégrée dans un processus de certification environnementale, qui donnera lieu la délivrance d'une attestation par CERQUAL.

Moyens mis en œuvre :

- charges foncières : terrain et bâtiment existant, frais notariaux afférents
- sondages, travaux de démolition-désamiantage et construction, bureaux d'études extérieurs (architecte, géomètre, contrôle, coordination sécurité, certification environnementale, assistance à maîtrise d'ouvrage, étude démolition,...) et frais afférents.

Public(s) cible(s) :

femmes en grandes difficultés sociales, seules ou avec enfants, dont femmes victimes de violences conjugales

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble de l'opération menée par France Habitation au 23 rue des Noyers / 11 Boulevard Anatole France à Aubervilliers comporte l'achat du foncier à l'EPFIF, pour y aménager un établissement pour personnes handicapées dont le gestionnaire est l'association GIMC (subvention n° 13020648 votée par la Région le 20 novembre 2013), et l'établissement de stabilisation reconstruit pour le CEFR.

Le cout des charges foncières affecté à cet important établissement de stabilisation est de 603.094 €. Le cout prévisionnel des études, travaux et honoraires est de 4.895.384 € pour les 64 places, qui seront occupées au moins pour moitié par des femmes seules ou avec enfant(s). Les autres places seront occupées par un public en grande difficulté, mais sans spécificité de genre.

Les subventions régionales sont là établies sur un budget prévisionnel réparti pour chaque type d'affectation, dont 50% pour ce projet-ci. L'autre part de l'établissement de stabilisation est présentée à un autre dispositif, dans ce même rapport.

Le budget présenté là est uniquement relatif à l'hébergement des personnes relevant du dispositif régional pour les femmes en difficulté.

subvention de base pour l'hébergement des femmes :

foncier : 30% de 317.926 € = 95378 €

travaux : 30% de 2.447.692 € = 734.307 € plafonné à 528.000€ (32 places x16.500€/place)

soit un total de 623.378 €

majoration de 5% (année 2014, grande cause régionale) pour les projets relatifs aux femmes en situation de précarité : 623.378 € x1.05 = 654.547 €

Pour les versements des subventions, les mêmes factures seront utilisées, la réalisation des travaux étant indivisible : le maitre d'ouvrage établira pour la Région les récapitulatifs utiles, complétant le montant des factures par le montant de leur pro-ratisation au taux de 50% pour cet hébergement des sans abri.

Localisation géographique :

- CA PLAINE COMMUNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
charges foncières	317 926,00	11,50%	Région IDF	654 547,00	23,67%
travaux, études, honoraires	2 447 692,00	88,50%	prêts PLAI	2 111 071,00	76,33%
Total	2 765 618,00	100,00%	Total	2 765 618,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	65 455,00 €
2015	294 546,00 €
2016	294 546,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 217 684,00 €
2011	Convention régionale de patrimoine social	4 117 500,00 €
2011	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	1 130 778,00 €
2011	Politique énergie climat	32 345,00 €
2012	Convention régionale de patrimoine social	109 796,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	673 625,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	906 270,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
	Montant total	16 556 780,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008633
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EN SALON DE COIFFURE EN SEINE SAINT DENIS (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	42 220,00 €	30,43 %	21 000,00 €
	Montant Total de la subvention		21 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE PARIS

Adresse administrative : 4 CIT D'HAUTEVILLE
75010 PARIS 10

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Charles LASBAX, Président

Objet : Aider et apporter, sur le territoire de Paris une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Date de publication au JO : 1 janvier 2001

N° SIRET : 42334329200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Aménagement d'un véhicule en salon de coiffure en Seine Saint Denis (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les Restos du Coeur de Seine-Saint-Denis souhaitent, dans le cadre de leurs missions d'aide aux plus démunis, acquérir un camion pour l'aménager en salon de coiffure mobile.

L'objectif est, en leur proposant ce service de coiffure, de redonner confiance à des individus qui du fait de la précarité dans laquelle ils se trouvent, ne font plus toujours les efforts nécessaires pour soigner leur présentation, accentuant ainsi la perte d'estime qu'ils ont d'eux.

Description :

Dans le département de Seine-Saint-Denis, un seul des centres de distribution des restos du coeur est à ce jour aménagé en salon de coiffure.

Afin d'accroître le nombre de bénéficiaires en mesure d'accéder gratuitement à un service de coiffure, les restos du coeur de Seine-Saint-Denis ont donc imaginé ce projet de service de coiffure itinérant.

Moyens mis en œuvre :

-Acquisition du véhicule de base et d'une cellule amovible "Concept Isotherm"(3.12x2.11x1.98) en panneaux sandwich polyester teinté blanc dans la masse intérieure et extérieure

-Aménagement intérieur de la cellule:

Fabrication d'un meuble en menuiserie (face avant) stratifié décoration pour logement de 2 réservoirs d'eaux propres de 100 litres, 2 réservoirs d'eaux usées, eau chaude avec ballon autonome alimenté en carburant sur le réservoir d'origine du véhicule

Pose d'un grand miroir avec colonne de présentation au dessus d'un meuble

Fabrication d'un meuble en menuiserie décoration (face arrière) avec au dessus, poses de 2 meubles colonnes avec portes à l'arrière droit et à l'arrière gauche et entre les deux colonnes, 3 étagères avec rebords pour présentation des produits et miroir derrière les étagères

Sur le passage de roue arrière gauche, fabrication d'une banquette 2 places avec assise et dossier mousse recouvert tissu

Raccordement eau pour le bac de lavage

Équipement électrique et climatiseur

Matériel de coiffure (bac de lavage, siège de coiffure, casque sèche-cheveux)

Public(s) cible(s) :

Personne en situation de grande précarité

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de 21 000 euros (article 40 de la délibération cr 23-11)

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Equipement et aménagement du véhicule	42 220,00	100,00%	Conseil Régional Ile-de-France	21 000,00	49,74%
Total	42 220,00	100,00%	Aides privées	21 220,00	50,26%
			Total	42 220,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	21 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	12 420,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	9 450,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	8 640,00 €
	Montant total	373 380,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012949
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : CREATION D'UNE LAVERIE-MOBILE POUR LES HABITANTS DE DIFFERENTS BIDONVILLES D'ILE-DE-FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	70 350,63 €	50,00 %	35 175,00 €
	Montant Total de la subvention		35 175,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENFANTS DU CANAL
 Adresse administrative : 5 RUE VESALE
75005 PARIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur JACQUES BERES, PRESIDENT

N° SIRET : 49767330100030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une laverie-mobile pour les habitants de différents bidonvilles d'Ile-de-France.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet

Objectifs :

La laverie-mobile des Enfants du Canal vise en premier lieu à améliorer les conditions de vie temporaires des familles sur les bidonvilles. Elle s'inscrit dans le cadre du projet Romcivic et vise à intégrer des volontaires en service civique de 16 à 25 ans, notamment issus des bidonvilles.

La laverie-mobile facilite le lavage du linge des familles dans différents bidonvilles d'Ile-de-France. Elle permet d'améliorer l'hygiène corporelle des habitants en proposant un service de meilleure qualité qu'un lavage à la main. Le recours à ces services apportera un gain de temps aux familles qui pourront le mettre

à profit pour d'autres activités telles que des démarches administratives, le développement d'activités économiques ou l'éducation des enfants.

Enfin, un accompagnement social d'orientation sera assuré.

Description :

Ce camion sera conduit par un chauffeur et la mise en oeuvre nécessitera l'aide de deux volontaires. Il sera géré par les jeunes volontaires en service civique, qui aideront les familles et organiseront le fonctionnement dans chaque bidonville.

En l'absence de point d'eau dans les bidonvilles, le camion sera autonome grâce à des citernes.

Moyens mis en œuvre :

Une équipe de 24 jeunes femmes et hommes communautaires européens (comprenant une majorité de jeunes roms d'Europe de l'est) participeront au projet . Ces jeune en service civique favoriseront l'organisation du lavage des vêtements. Un autre jeune sera aussi recruté en contrat d'avenir comme chauffeur et mécanicien du camion et un travailleur social viendra régulièrement pour assurer une orientation des personnes vers les services sociaux.

Public(s) cible(s) :

Populations occupant les bidonvilles franciliens

Détail du calcul de la subvention :

Base subventionnable de 70 350,63 euros= Subvention régionale de 35 175 euros :

-Achat du véhicule (maraude) 10 000 euros

-Aménagement du véhicule: 25 175 euros

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition, aménagement et équipement d'un véhicule lourd	70 350,63	100,00%
Total	70 350,63	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	35 175,00	49,88%
Emmaus	9 000,00	12,76%
Fonds propres	26 350,00	37,36%
Total	70 525,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	35 175,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014097
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON PRINCIPALE AU 32 AVENUE REILLE, 75014 PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	532 000,00 €	18,80 %	100 000,00 €
	Montant Total de la subvention		100 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
 Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75007 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François SOULAGE, Président

Objet : L'association a pour objet le rayonnement de la charité chrétienne. Cela implique d'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.

Date de publication au JO : 29 octobre 1946

N° SIRET : 77566669600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Projet de construction d'une Maison Principale au 32 avenue Reille, 75014 Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet

Objectifs :

Dans le cadre de la réorganisation de la délégation du secours catholique de Paris, l'association souhaite recentrer son action sur trois publics particulièrement en fragilité dans la capitale :

- les personnes de la rue
- les femmes seules ou avec enfants et les familles en difficultés en général
- les migrants

Cette ambition, est en cours de réalisation avec la refonte de l'organisation parisienne visant la visibilité et la lisibilité des actions et projets du secours catholique.

La stratégie d'action est de créer 5 grands lieux d'accueil de jour (les « maisons » secours catholique) sur Paris, ouverts sur toute la journée du lundi au vendredi avec la perspective d'ouvertures en soirée, le samedi, voire le dimanche à l'avenir. Des lieux satellites seront aussi rattachés à ces sites principaux.

Description :

Déclinaison du projet sur le site de la « maison Paris Sud » 34 Avenue Reille Paris 14ème

L'analyse des besoins qui a été faite résulte entre autres de rencontres avec :

- La coordinatrice Sociale Territoriale de la Mairie de Paris pour le 13ème et le 5ème arrondissements
- Pour le 14ème, les Directeurs du SSDP et du CASVP ainsi que la responsable de l'équipe des travailleurs sociaux du Sud Est 14ème et celles des assistantes sociales scolaires.

Le 13ème arrondissement est très peuplé, les logements sociaux représentent plus de 28% des logements. Les besoins concernent essentiellement deux zones : Kellermann, où il y a très peu d'associations actives et le sud de la bibliothèque Mitterrand, lieu très excentré pour une maison devant couvrir le sud de Paris.

Le 14ème arrondissement a le plus fort pourcentage de familles monoparentales de Paris. D'où l'importance de l'aide à la parentalité.

Les personnes sans domicile sont également très nombreuses à proximité de la Porte d'Orléans, avec l'implantation locale du SAMU social d'urgence de Montrouge.

Les zones les plus défavorisées sont la Porte d'Orléans et la ZAC Montsouris, avec la présence de familles modestes ou en grande précarité, et une faible implantation associative, cette dernière étant essentiellement dédiée aux jeunes.

Les demandes d'aides, dont les prestations familiales, sont en progression au CASVP.

Sur la ZAC Montsouris il est noté un manque total d'accompagnement scolaire.

Les responsables sociaux considèrent que les actions menées à la Porte de Vanves sont très nombreuses alors que la zone sud-est est délaissée.

La meilleure implantation est donc le sud-est du 14ème arrondissement, à la limite du 13ème. La localisation avenue Reille du futur accueil de jour « Maison Paris Sud » s'avère pertinente.

Action :

La première action est de réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement d'un local sis 34 avenue Reille – 75014 PARIS, plateau de 425 m2, en un lieu d'accueil pour tous les publics accueillis par le secours catholique, en particulier :

- les migrants qui sont en cours de constitution de dossier ou déjà régularisés mais en parcours d'insertion,
- les femmes et familles en situation de précarité (en cours de régularisation, souvent avec un logement précaire...),
- Les personnes de la rue au stade du projet d'insertion, et qui pourront bénéficier des actions d'accompagnement du Secours catholique.

L'ensemble des activités sur la « maison » :

- accueil / Ecoute / orientation 4ème, 5ème, 13ème et 14ème arrondissement pour un accompagnement individuel ou collectif
- Accueil migrants : accompagnement dans les démarches administratives et dans l'insertion, avec pour ce dernier point des cours d'alphabétisation et des ateliers sociolinguistiques
- équipe logement / DALO : aide à la constitution des dossiers, à la recherche de logement et dans le savoir-habiter
- Organisation de séjours de vacances pour enfants et/ou familles
- Accueil des personnes en grande exclusion (sans domicile) qui sont en démarche d'insertion

La surface disponible permettra de développer de nouvelles activités sur cet accueil de jour :

- soutien à la parentalité
- aide à l'emploi
- groupes de parole
- ateliers cuisine, théâtre, informatique...

A cet accueil de jour seront rattachés des lieux satellites proposant des actions individuelles ou collectives, lieux qui pourront orienter les personnes sur les équipes thématiques de la « Maison » (emploi, logement,...) et vice versa.

Moyens mis en œuvre :

Réalisation des travaux pour transformer les locaux en lieu d'accueil et les mettre en conformité avec la législation sur l'accueil et la sécurité du public :

- ravalement extérieur, réfection étanchéité
- remplacement des châssis extérieurs
- création d'ouvertures secondaires
- réseau chauffage
- isolation thermique
- modification des toilettes dont celles pour personnes handicapées
- travaux d'électricité
- peintures, sols
- réseau téléphonie/adsl

- matériel et équipement nécessaires :

- Achat de mobilier
- plans de travail

- aménagement coin enfants

Moyens humains :

5 salariés et 200 Bénévoles feront vivre l'ensemble des actions menées sur l'ensemble des lieux (« Maison » et satellites).

Ce sont environ 1000 personnes par an qui bénéficieront des activités de cet accueil de jour. Sur l'ensemble des lieux (Maison et satellites) ce sont environ 2800 situations rencontrées (personnes seules ou familles).

Public(s) cible(s) :

- Publics de la grande exclusion, rue, prison, par la mise à disposition d'espace permettant de développer créativité et parcours d'insertion
- Migrants en cours de régularisation et ou en parcours d'insertion. 70% des personnes accueillies par la délégation de Paris du Secours Catholique : recherche d'emploi, logement, alphabétisation/FLE, connaissance de la culture, ateliers sociolinguistique, aide aux démarches administratives,...
- Femmes et familles en situation de précarité en recherche de soutien : aide au logement, aide à l'emploi, soutien à la parentalité, séjours de vacances,...

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de 100 000 euros (plafond de l'article 40 de la délibération CR 23-11)

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux, aménagement et honoraires	517 000,00	97,18%	Conseil Régional Ile-de-France	100 000,00	18,80%
Equipement et matériel	15 000,00	2,82%	Mécénat	50 000,00	9,40%
Total	532 000,00	100,00%	Fonds propres	382 000,00	71,80%
			Total	532 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2014	40 000,00 €
2015	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	35 390,00 €
2012	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	31 360,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2012	Solidarité internationale - Investissement	20 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	47 028,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	6 950,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	26 510,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	10 700,00 €
	Montant total	620 808,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014098
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : RENOVIATION D'UNE MAISON PRINCIPALE DU SECOURS CATHOLIQUE AU 13 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	57 000,00 €	50,00 %	28 500,00 €
	Montant Total de la subvention		28 500,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20421-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
 Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75007 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur François SOULAGE, Président

Objet : L'association a pour objet le rayonnement de la charité chrétienne. Cela implique d'apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide, directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.

Date de publication au JO : 29 octobre 1946

N° SIRET : 77566669600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Rénovation d'une Maison Principale du Secours Catholique au 13 rue Saint Ambroise 75011 Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Caractère urgent du projet

Objectifs :

Dans le cadre de la réorganisation de la délégation du secours catholique de Paris, l'association souhaite recentrer son action sur trois publics particulièrement en fragilité dans la capitale :

- les personnes de la rue
- les femmes seules ou avec enfants et les familles en difficultés en général
- les migrants

Cette ambition, est en cours de réalisation avec la refonte de l'organisation parisienne visant la visibilité et la lisibilité des actions et projets du secours catholique.

La stratégie d'action est de créer 5 grands lieux d'accueil de jour (les « maisons » secours catholique) sur Paris, ouverts sur toute la journée du lundi au vendredi avec la perspective d'ouvertures en soirée, le samedi, voire le dimanche à l'avenir. Des lieux satellites seront aussi rattachés à ces sites principaux.

Description :

La « Maison Paris Est » permettra de regrouper les compétences complémentaires des salariés et des bénévoles en matière d'accompagnement individuel et collectif à destination des personnes fragilisées. La maison comprendra des espaces d'accueil individuel et collectif, d'écoute, de première orientation, d'entretien spécifique. En effet, seront réalisées les actions individuelles suivantes : orientation pour les migrants, aide à la constitution des dossiers (chaque semaine, une journée sur cinq sera dédiée aux dossiers pour les migrants), accès aux droits, aide au logement, aide à l'emploi,

En périphérie de cet accueil de jour, seront réalisées des actions telles que, alphabétisation, français langue étrangère, connaissance de la culture française, actions spécifiques pour les personnes de la rue (repas, déjeuners, ateliers cuisine, théâtre.), partage des savoirs. Les personnes en contact avec le Secours Catholique sur ces lieux satellites seront orientées vers le lieu « maison », pour les demandes s'inscrivant dans l'accompagnement global et nécessitant une prise en charge par une équipe thématique (logement, emploi,...).

Action:

La première action est de réaliser la transformation du rez-de-chaussée de 329 m² du local sis 13 rue Saint Ambroise – 75011 PARIS en lieu d'accueil de jour « Maison Paris est » pour tous les publics accueillis par le secours catholique, en particulier :

- Les personnes de la rue au stade du projet d'insertion, qui pourront bénéficier des actions d'accompagnement spécifiques du Secours Catholique.
- les migrants qui sont en cours de constitution de dossier ou déjà régularisés mais en parcours d'insertion,
- les femmes et familles en situation de précarité,

L'ensemble des activités sur cet accueil de jour et ses satellites :

- Accueil orientation 3eme, 4eme, 11eme, 12eme, 20eme arrondissements
- Accueil migrant pour les démarches administratives
- Accueil pour personne sans domicile : concernant les personnes de la rue, la « maison paris est » recevra les personnes qui ont entamé des démarches d'insertion et fonctionnera en lien avec un accueil satellite du secours catholique dédiés exclusivement à ce public, situé rue des Rigoles dans le 20ème arrondissement (« La Voûte »)
- le 11 bis : dans le 13ème arrondissement près de la gare d'Austerlitz sur l'accueil « la voûte » avec participation aux actions collectives de la « maison »

- accompagnement scolaire
- Organisation de séjours de vacances pour enfants et/ou familles
- café parlons français (atelier sociolinguistique)
- cours d'alphabétisation/Français Langue Etrangère
- espace de mobilisation « jardin de Montreuil »
- groupe de parole de femmes : soutien mutuel, aide à la parentalité,...
- groupe de parole de thérapie communautaire
- Atelier informatique
- En cours de création : une équipe emploi et une équipe logement

Moyens mis en œuvre :

Réalisation des travaux pour transformer les locaux en lieu d'accueil et les mettre en conformité avec la législation sur l'accueil et la sécurité du public :

- Réaménagement des salles
 - aménagement du coin « cuisine »
 - Ouverture de la vitrine sur rue
 - modification des toilettes pour personnes handicapées
 - Travaux d'électricité
 - changement de la porte d'entrée et ouverture vers l'extérieur
 - réfection des peintures
 - réseau téléphonie/adsl
- matériel et équipement nécessaires :
- Achat complémentaire de mobilier
 - plans de travail
 - espace informatique
 - aménagement coin enfants
- capacité de l'établissement avant opération :
- Nombre total de places (si hébergement) /nombre de passage : 0
 - Catégorie d'établissement : ERP 5ème catégorie de type L et W

Moyens humains :

5 salariés et 65 Bénévoles feront vivre l'ensemble des actions menées sur la maison Paris Est. 200 bénévoles sur l'ensemble des lieux (« Maison » et satellites).

Les activités sur la « Maison » en fonction des semaines touchent une cinquantaine de personnes. Ce sont environ 1000 personnes par an qui sont concernées. Sur l'ensemble des lieux (Maison et satellites) ce sont environ 2700 situations rencontrées (personnes seules ou familles)

Public(s) cible(s) :

- Publics de la grande exclusion, rue, prison, par la mise à disposition d'espace permettant de développer créativité et parcours d'insertion
- Migrants en cours de régularisation et ou en parcours d'insertion. 70% des personnes accueillies par la délégation de Paris du Secours Catholique : recherche d'emploi, logement, alphabétisation/FLE, connaissance de la culture, ateliers sociolinguistique, aide aux démarches administratives,...
- Femmes et familles en situation de précarité en recherche de soutien : aide au logement, aide à l'emploi, soutien à la parentalité, séjours de vacances,...

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de 28 500 euros (article 40 de la délibération cr 23-11)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux et honoraires	50 500,00	88,60%	Conseil Régional Ile-de-France	28 500,00	50,00%
Equipement et matériel	6 500,00	11,40%	Fonds propres	18 500,00	32,46%
Total	57 000,00	100,00%	Réserve parlementaire	10 000,00	17,54%
			Total	57 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	28 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	35 390,00 €
2012	Accueil et mise à l'abri des personnes vivant en bidonville	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	31 360,00 €
2012	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2012	Solidarité internationale - Investissement	20 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	20 000,00 €

2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	47 028,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	20 000,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	6 950,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	26 510,00 €
2014	Lutte contre les discriminations	10 700,00 €
	Montant total	620 808,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009529
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : REHABILITATION PAR RECONSTRUCTION D'UN HEBERGEMENT DE STABILISATION, POUR L'ACCUEIL DE PERSONNES ET FAMILLES EN GRANDES DIFFICULTES SOCIALES, DE 32 PLACES, A AUBERVILLIERS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	2 765 618,00 €	13,30 %	367 689,00 €
Montant Total de la subvention			367 689,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SA D'HLM FRANCE HABITATION

Adresse administrative : 1 SQUARE CHAPTAL
92300 LEVALLOIS PERRET

Statut Juridique : Société Anonyme

Représentant : Monsieur Michel CLAIR, Président

Objet : Construire, acquérir, améliorer, aménager, assainir, réparer et gérer des habitations collectives ou individuelles.

N° SIRET : 58214281600294

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : réhabilitation par reconstruction d'un hébergement de stabilisation, pour l'accueil de personnes et familles en grandes difficultés sociales, de 32 places, à Aubervilliers

Date prévisionnelle de début de projet : 25 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

France Habitation, maître d'ouvrage de ce projet, est une SA d'HLM qui s'occupe du logement locatif social, notamment dans les zones ANRU. Elle développe également son activité dans le logement spécifique (MAS, EHPAD, résidences sociales).

Le CEFR, gestionnaire du centre, est une association nommée Comité d'Entraide aux Français Rapatriés, fondée le 29 avril 1940 par le ministère des affaires étrangères afin de secourir les populations Françaises vivant à l'étranger, subissant les aléas de la guerre puis de la décolonisation.

Il intervient aujourd'hui en faveur des français à l'étranger en difficulté, mais également auprès de personnes en grandes difficultés sur le territoire français, situées à proximité de ses établissements.

A ce jour, l'action du CEFR s'articule principalement autour de :

- la prise en charge de publics rencontrant des difficultés sociales. Pour mener à bien cette mission, l'association dispose de 11 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), comprenant 823 places ;
- ces centres gèrent le plus souvent en parallèle des dispositifs d'accompagnement social : ouvertures de droits, l'insertion socio-professionnelle, la parentalité, l'estime de soi, l'accès à la culture, l'accès au logement....

En Seine Saint Denis, le CEFR réalise environ 15 000 nuitées/an dans le cadre de la mise à l'abri du plan hivernal.

Son expertise en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des sans-abris touche également des publics très précaires tels que :

- personnes isolées
- familles avec ou sans enfant,
- femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement (20 places au centre de Vaujours, par ailleurs centre de stabilisation qui a accueilli 103 familles en 2012).

Il pratique également l'accompagnement de familles en difficultés dans le cadre de dispositifs axés sur la problématique dite du « logement d'abord » : AVDL (accompagnement dans et vers le logement) « sortant d'hébergement » et AVDL « DALO » avec la prise en charge de plus de 150 familles par an ; ASLL auprès de collecteurs 1% patronal.

Le Centre de stabilisation d'Aubervilliers a été créé en 2008. Implanté au départ dans un pavillon désaffecté d'un hôpital à Neuilly/Marne, il a été transféré fin 2010 dans les locaux d'une clinique désaffectée d'Aubervilliers : l'Orangerie, mise à disposition du CEFR par le propriétaire, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France. Proche de Paris, au cœur d'un quartier commercial, son fonctionnement est chaque année soutenu par l'Etat, et le nombre de places a été porté mi 2013 de 59 à 64. Les bénéficiaires sont adressés par le SIAO 93, avec une priorité, pour une part des places, à des habitants d'Aubervilliers.

En 2013 :

- 61 familles y ont été accueillies soit 87 personnes, dont près des 3/4 sont des personnes isolées. Près de 20% de ces familles étaient des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et/ou familiales ayant fui leur domicile.
- 63% des personnes accueillies étaient sans emploi ou sans formation. L'accompagnement à l'insertion professionnelle a permis à plus de 42% d'entre elles d'obtenir un emploi ou une formation.
- 29 personnes ont souhaité rencontrer la psychologue (dont l'ensemble des femmes victimes de violences familiales et ou conjugales), entamer un suivi psychologique au sein de la structure ou auprès de l'un des partenaires du CEFR.

Les profils et problématiques des publics accueillis sont :

- Des jeunes de moins de 30 ans, sans qualification, en recherche d'insertion,
- De longs parcours d'errance, s'accompagnant, souvent, de troubles psychologiques sinon de problèmes de santé mentale ou de conduites addictives,
- Le non accès aux soins et aux droits sociaux en raison de situations administratives précaires et rarement à jour, et depuis 2011 :
- Des problématiques liées aux violences conjugales : troubles psychologiques, sentiment de culpabilité, perte de liens familiaux et amicaux,...
- Des pertes brutales de logement, des mises à la rue, en lien avec les problématiques précédentes mais aussi avec la précarité croissante des ressources et le coût du logement.

La prise en charge, pour leur permettre d'accéder à l'autonomie, est axée sur la stabilisation physique, psychologique, sociale et résidentielle des personnes, au sein du centre et en relation avec divers

partenaires locaux. La moitié des sorties vers des relogements autonomes ont bénéficié de l'orientation par l'association Interlogement 93.

Le bâtiment actuel ne permet pas un accueil de qualité du fait de sa vétusté et de son agencement : l'ancienne clinique de l'Orangerie est un bâtiment conçu pour des soins ambulatoires. Les sanitaires et les douches sont collectifs. Il n'est pas bien isolé, les menuiseries extérieures sont en mauvais état, ce qui entraîne une importante consommation d'énergie pour atteindre 19°C. Pour raison de sécurité, l'ascenseur a dû être mis à l'arrêt, et sa remise en état est très onéreuse. La présence d'amiante et de plomb rend impossible la réalisation de travaux de réaménagement ou restructuration.

La disposition des locaux ne permet pas un bon fonctionnement du site. De plus, ils ne permettent pas d'accompagner au mieux les familles vers le logement, les notions de « savoir habiter », « savoir s'approprier son environnement » ne pouvant être qu'abordées mais pas travaillées in situ avec elles. Les repas sont apportés par un prestataire, ce qui n'aide pas les jeunes mères à apprendre et assurer leur nouvelle responsabilité.

Ainsi, le CEFR s'est orienté vers la location future d'un bâtiment neuf sur ce même site, conçu pour les besoins du CEFR, après achat, démolition et reconstruction par France Habitation. De plus, il sera adapté à l'évolution constatée du public.

Le CEFR a trouvé en juillet 2014 un immeuble pour reloger ses résidents, le temps des travaux.

Description :

Le nouvelle construction tiendra compte des préconisations de la ville qui a travaillé sur le réaménagement de ce quartier et du site de l'Orangerie, et comprendra donc 2 bâtiments séparés par un passage. Ils accueilleront au rez-de-chaussée les bureaux des travailleurs sociaux de l'établissement, une loge pour le gardien et des douches et sanitaires ; au premier étage : un café social avec des ordinateurs à disposition des résidents, une salle de TV, 2 salles de travail et des logements ; aux 2°, 3°, 4°, 5° étages, des logements ; au sous-sol : chaufferie et local réserve.

Tous les logements seront équipés de kitchenette, salle d'eau, dont 10 au moins adaptées PMR.

La nouvelle disposition des locaux permettra de mieux s'adapter à l'évolution du public. Ainsi, le centre de stabilisation accueillera :

- 50% de femmes avec ou sans enfant, dont des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales ; Le CEFR maintiendra une chambre pour l'accueil en urgence de femmes victimes de violences, sur sollicitation du commissariat, du service social de la commune, ou du 115 : 32 places.
- 50% de personnes et familles admises à l'aide sociale Etat, et connaissant de grands difficultés notamment sur les plans économique, familial, logement santé et/ou insertion : 32 places

La répartition des places selon les publics accueillis sera finalisée en lien avec la réécriture du projet social de l'établissement, en cohérence avec les nouveaux bâtiments.

La mise en service des nouveaux bâtiments est prévue courant 2016.

L'opération est intégrée dans un processus de certification environnementale, qui donnera lieu la délivrance d'une attestation par CERQUAL.

Moyens mis en œuvre :

- charges foncières : terrain et bâtiment existant, frais notariaux afférents
- sondages, travaux de démolition-désamiantage et construction, bureaux d'études extérieurs (architecte, géomètre, contrôle, coordination sécurité, certification environnementale, assistance à maîtrise d'ouvrage, étude démolition,...) et frais afférents.

Public(s) cible(s) :

personnes et familles en grandes difficultés sociales

Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble de l'opération menée par France Habitation au 23 rue des Noyers / 11 Boulevard Anatole France à Aubervilliers comporte l'achat du foncier à l'EPFIF, pour y aménager un établissement pour personnes handicapées dont le gestionnaire est l'association GIMC (subvention n° 13020648 votée par la Région le 20 novembre 2013), et l'établissement de stabilisation reconstruit pour le CEFR.

Le cout des charges foncières affecté à cet important établissement de stabilisation est de 603.094 €. Le cout prévisionnel des études, travaux et honoraires est de 4.895.384 € pour les 64 places, qui seront occupées au moins pour moitié par des femmes seules ou avec enfant(s). Les autres places seront occupées par un public en grande difficulté, mais sans spécificité de genre.

Les subventions régionales sont là établies sur un budget prévisionnel réparti pour chaque type d'affectation, dont 50% pour ce projet-ci. L'autre part de l'établissement de stabilisation est présentée à un autre dispositif, dans ce même rapport.

Le budget présenté là est uniquement relatif à l'hébergement des personnes relevant du dispositif régional pour les sans-abri.

subvention pour l'hébergement des personnes sans abri :

foncier : 15% de 317.926 € = 47.689 €

travaux : 20% de 2.447.692 € = 489.538 € plafonné à 320.000€ (32 places x10.000€/place)

soit un total de 367.689 €

Pour les versements des subventions, les mêmes factures seront utilisées, la réalisation des travaux étant indivisible : le maitre d'ouvrage établira pour la Région les récapitulatifs utiles, complétant le montant des factures par le montant de leur pro-ratisation au taux de 50% pour cet hébergement des sans abri.

Localisation géographique :

- CA PLAINE COMMUNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charges foncières	317 926,00	11,50%	Région	367 689,00	13,30%
Travaux, études, honoraires	2 447 692,00	88,50%	prêts PLAI	2 397 929,00	86,70%
Total	2 765 618,00	100,00%	Total	2 765 618,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	36 769,00 €
2015	165 460,00 €

2016	165 460,00 €
------	--------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 217 684,00 €
2011	Convention régionale de patrimoine social	4 117 500,00 €
2011	Aide en faveur du logement des jeunes et apprentis	1 130 778,00 €
2011	Politique énergie climat	32 345,00 €
2012	Convention régionale de patrimoine social	109 796,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	673 625,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 686 150,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	360 000,00 €
2013	Etablissements et services d'éducation spéciale et/ou d'hébergement médicalisé des personnes en situation de handicap	801 353,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	900 000,00 €
2013	Convention régionale de patrimoine social	910 671,00 €
2013	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	130 608,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	906 270,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	580 000,00 €
	Montant total	16 556 780,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014131
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : REHABILITATION ET EQUIPEMENT D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) DE 54 PLACES AU 18, RUE DE L'AUDE, DANS LE XIVEME ARRONDISSEMENT DE PARIS (75)-REAFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	472 396,00 €	8,00 %	37 795,80 €
Montant Total de la subvention			37 795,80 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMMAUS SOLIDARITE
 Adresse administrative : 32 RUE DES BOURDONNAIS
75001 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Marc PREVOT, Président

Objet :

- Développer des actions de solidarité partagées, en France et dans le monde, dans le but de lutter contre l'injustice sociale et les diverses formes d'exclusion,
- Organiser la rencontre avec les personnes sans abri et leur accueil sans discrimination,
- Venir en aide aux personnes sans abri, et de manière générale, aux victimes de toute misère, quelle qu'en soit l'origine,
- Accompagner les personnes qu'elle accueille à faire respecter leur dignité et à retrouver la place qui leur revient dans une société plus fraternelle,
- Mettre à la disposition des personnes désireuses de vivre en commun les moyens nécessaires pour ce faire et favoriser le développement de leur culture professionnelle, intellectuelle et morale,
- Soutenir les démarches et actions des personnes en difficulté y compris, s'il y a lieu, par l'accompagnement et la représentation dans des procédures judiciaires,
- Défendre et de représenter l'intérêt des plus démunis, d'interpeller les pouvoirs publics, et plus largement la société afin de favoriser l'éveil des consciences pour éradiquer la misère et l'exclusion,
- Diffuser la pensée de l'Abbé Pierre, de faire connaître son œuvre et de protéger sa mémoire.

Date de publication au JO : 17 mars 1954

N° SIRET : 31723624800017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2008

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La subvention initialement allouée en 2008, par délibération n° CP 08-100 du 24 janvier 2008, est devenue caduque. Il convient donc de la réaffecter.

Objectifs :

Le Centre Georges Dunand, situé au 18, rue de l'Aude, dans le XIVème arrondissement de Paris, initialement CHU de 70 places, a été, par avis du CROSMS le 6 janvier 2006, transformé en un Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), qualifié « lits repos », de 54 places (42 hommes et 12 femmes). Ce CHRS accueillera désormais des personnes sans abri en sortie de séjours hospitaliers dont l'état de santé fragile, bien que ne nécessitant pas de recours aux soins, réclame un temps de repos et un accompagnement adapté.

Description :

Le bâtiment, de 1 100 m², appartenant à la SA HLM Emmaüs, se compose de sous-sols, d'un rez-de-chaussée et de 5 étages. Le programme des travaux visant à réhabiliter et à adapter les locaux à ses nouvelles missions prévoit le réaménagement :

- du sous-sol, qui comprendra une salle d'activités, une salle informatique, deux bureaux, des espaces de rangement, des sanitaires ;
- du rez-de-chaussée qui intégrera un réfectoire, trois bureaux administratifs et un d'accueil, un espace d'attente, une chambre froide et une tisanerie et des locaux techniques. Des portes automatiques à l'entrée seront également installées ;
- de quatre étages. Chacun d'entre eux disposa de quatre chambres de deux lits et quatre chambres individuelles, trois salles de bains et deux WC ;
- du cinquième étage qui comprendra trois chambres de deux lits, une chambre individuelle, trois salles de bains et deux WC et un bureau.

Un escalier et un monte-charge permettent la distribution des différents niveaux. Pour compléter l'opération, l'association a prévu d'acquérir le mobilier, l'équipement et les accessoires nécessaires à l'accueil et l'hébergement.

Ainsi, la transformation de cet établissement permettra de répondre aux nombreuses demandes de solutions d'hébergement pour les personnes sans abri émanant des services hospitaliers.

Moyens mis en œuvre :

- Travaux et charges afférentes ;
- Acquisition de mobilier (lits, matelas, armoires, tables de chevet, chaises, tables), de draperie (draps housse, draps, taie d'oreiller, serviettes, gants, alèses, oreillers, couvertures), d'équipement complémentaire (patères, accessoires de salle-de-bains, miroirs, luminaires, rideaux, etc) et charges afférentes (pose, frais d'études, etc).

Public(s) cible(s) :

Personnes précaires

Détail du calcul de la subvention :

Réaffectation du solde de la subvention = 37 795,80 euros

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux, honoraires et aménagement	403 342,00	85,38%	Conseil Régional Ile-de-France	188 979,00	40,00%
Acquisition de matériel	69 054,00	14,62%	Fonds propres	283 417,00	60,00%
Total	472 396,00	100,00%	Total	472 396,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	37 795,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	324 000,00 €
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	100 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	35 000,00 €
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	20 000,00 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	165 053,80 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	5 000,00 €

2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	4 590,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	6 343,78 €
2013	E-inclusion - Fonctionnement	20 982,00 €
2013	E-inclusion - Investissement	19 560,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	15 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 998,09 €
2014	Programme régional de résidences d'écrivains (Organismes)	1 500,00 €
	Montant total	788 027,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14015508
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR UN SERVICE POUR PERSONNES EN GRANDES DIFFICULTES SOCIALES, RUE CHARDON LAGACHE, PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté	32 070,00 €	31,18 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200301- Établissements et services pour femmes en difficulté

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
 Adresse administrative : 1 RUE EMMANUEL CHAUVIERE
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PIERRE COPPEY, Président

Objet : L'association a pour objectif tant au niveau national qu'euro péen, la réinsertion et/ou la réadaptation sociale et professionnelle des personnes que la maladie, l'isolement, les détresses morales ou matérielles, un séjour en prison ou à l'hôpital ont conduites à une situation d'exclusion ou de précarité

Date de publication au JO : 29 juillet 1967

N° SIRET : 77568497000384

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : acquisition d'un véhicule pour un service pour personnes en grandes difficultés sociales, rue Chardon Lagache, Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 25 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Créée en 1871, l'association Aurore héberge, soigne et accompagne chaque année plus de 13.000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion vers une insertion sociale et/ou professionnelle. En

2013, elle a accompagné 13.245 personnes et servi 376.248 repas sociaux. Elle gère 39 pensions de famille, logements relais, résidences accueil et sociales, ainsi que 486 logements dans le cadre des dispositifs "Louez solidaire" et "Solibail".

La structure située 55-57 rue Chardon Lagache, Paris 16° arrondissement, ouvre ses portes. Elle accueille principalement des femmes avec enfants, mais aussi des isolé-es, éprouvant des difficultés sociales, économiques, psychologiques et/ou des jeunes en difficultés d'insertion sociale.

L'association a besoin régulièrement de transporter les personnes pour des activités diverses (démarches administratives, activités culturelles, loisirs avec les enfants) et également pour des réunions de partenariat notamment en banlieue parisienne.

Description :

L'association opte pour l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques pour s'inscrire dans un programme d'amélioration de la qualité environnementale.

Elle prévoit là l'acquisition d'un véhicule neuf de 7 places.

Public(s) cible(s) :

Personnes en grandes difficultés sociales.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
véhicule	32 070,00	100,00%	Région	10 000,00	31,18%
Total	32 070,00	100,00%	Fondations et fonds propres	22 070,00	68,82%
			Total	32 070,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	20 000,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	174 960,00 €
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	15 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	110 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	300 000,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 750,00 €
2013	Campagne d'informatisation	13 671,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	478 644,00 €
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	11 500,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	677 722,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
	Montant total	1 871 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013606
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE BOIS DE VINCENNES A PARIS 12E

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aires d'accueil pour les gens du voyage	4 678 000,00 €	12,98 %	607 000,00 €
	Montant Total de la subvention		607 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204132-142003-300
14200303- Gens du voyage

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DE PARIS
 Adresse administrative : 4 PL DE L'HOTEL DE VILLE
 75004 PARIS 04
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Madame Anne HIDALGO, Présidente

N° SIRET : 22750005500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aires d'accueil pour les gens du voyage
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes à PARIS 12e

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet (fin du CPRD)

Objectifs :

Le site de l'aire d'accueil des gens du voyage comporte 28 places destinées à accueillir des caravanes sur 13 emplacements au sein d'une aire aménagée de 5300 m². L'aire est destinée à accueillir les familles dont l'un des membres est hospitalisé sur Paris.

Description :

Le projet comporte 6 bâtiments sanitaires, un bâtiment d'accueil et une aire de jeux. Il s'intègre dans une reconquête paysagères, d'une zone de 2,1ha utilisée actuellement comme un parking, qui est un secteur de transition entre l'hippodrome de Vincennes, le plateau de Gravelles et l'arboretum au sein du bois de Vincennes sur le territoire de la ville de Paris.

Moyens mis en œuvre :

Les emplacements de l'aire sont réalisés au sein d'un espace végétalisé. Les circulations et zones de stationnement sont réalisées en enrobé de chaussée classique. L'aire de jeux et les séparations entre emplacements sont végétalisés.

Le périmètre de l'aire est défini par un merlon surmonté d'une haie arbustive formant clôture. Le site comporte 6 bâtiments sanitaires. Chaque bâtiment comporte 2 blocs sanitaires, 2 douches, 2 espaces cuisines/buanderies.

Intérêt régional :

Première aire d'accueil réalisée sur le territoire de la Ville de Paris.

Public(s) cible(s) :

Gens du voyage

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de 607 000 euros (hors-délibération car avenant n°1 au CPRD 2009-2013)

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Contrat particulier CPRD75/Accueil des gens du voyage

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Aménagement, études et travaux	4 678 000,00	100,00%	Conseil régional Ile-de-France	607 000,00	12,98%
Total	4 678 000,00	100,00%	Ville de Paris	4 071 000,00	87,02%
			Total	4 678 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	407 000,00 €
2015	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Equipements pédagogiques dans les EPLE	3 000 000,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 323 000,00 €
2011	Dotation globale de fonctionnement	61 713,58 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 252 000,00 €
2012	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2012	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 000 000,00 €
2013	Aide à l'investissement au sein des Maisons De l'Emploi et de la Formation (MDEF)	35 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	66 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	4 000 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	330 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	4 300 000,00 €
2013	Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA	518 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	2 100 000,00 €
	Montant total	28 285 713,58 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13018386
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : ACQUISITION ET RENOVATION D'UNE PENSION DE FAMILLE DE 9 LOGEMENTS AU 14 RUE PEPIN A MONTREUIL (93)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Logement social pour personnes sans abri	1 849 250,00 €	8,31 %	135 000,00 €
	Montant Total de la subvention		135 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142003-300
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION AURORE
 Adresse administrative : 1 RUE EMMANUEL CHAUVIERE
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur PIERRE COPPEY, Président

Objet : L'association a pour objectif tant au niveau national qu'euro péen, la réinsertion et/ou la réadaptation sociale et professionnelle des personnes que la maladie, l'isolement, les détresses morales ou matérielles, un séjour en prison ou à l'hôpital ont conduites à une situation d'exclusion ou de précarité

Date de publication au JO : 29 juillet 1967

N° SIRET : 77568497000384

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Logement social pour personnes sans abri
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Acquisition et rénovation d'une Pension de famille de 9 logements au 14 rue Pépin à Montreuil (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 mai 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mars 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Caractère urgent du projet

Objectifs :

L'association Aurore souhaite renforcer l'offre d'hébergement durable (mais accompagné) pour personnes

précaires qu'elle propose sur Montreuil, avec une nouvelle pension de famille de 9 logements.

Ce projet sera en réalité conçu comme l'extension de la Pension de famille "Molière" (qui reçoit 14 ménages) et de la Résidence Accueil Branly (qui accueille 5 personnes isolées suivies par le CMP de Montreuil).

L'association Aurore a pu se rendre compte lors des comités d'admission de ces deux structures que faute de places, de nombreuses demandes ne pouvaient être satisfaites et a ainsi acquis un bâtiment appartenant à la ville de Montreuil rue Pépin.

La réalisation de la nouvelle pension de famille sera donc conçue comme une extension de l'ensemble déjà existant Molière/Branly, mêlant ainsi des populations isolées ou sortant d'hôpitaux psychiatriques installées pour une longue durée et des familles en attente d'un logement pérenne.

Description :

La pension de famille est une résidence sociale qui propose de l'habitat durable. Elle peut être une réponse sociale aux personnes présentant des difficultés d'adaptation sociale et/ou des handicaps psychiques à condition que les états soient consolidés de façon sociale ou clinique et, que pour ces dernières, des protocoles de soins ambulatoires soient contractualisés.

Aurore articule le projet social autour d'un binôme Maître de maison/Travailleur social qui veille à la mise en oeuvre de projet individualisés pour chacun des résidents.

Fonctions de la Pension de famille Molière:

-Offrir un logement pérenne et indépendant au sein d'un environnement collectif

-Fonction d'autonomisation, accompagnée et sécurisée

-Fonction d'aide à habiter" par la prise en charge et l'entretien de son espace intime

-Fonctions d'apprentissages des relations sociales au travers d'engagement contractualisés et la participation à une vie collective

-Fonctions d'acquisition de la citoyenneté, respect, tolérance, responsabilités tant individuelles que collectives

Le public sera orienté par les services sociaux de Montreuil et du département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que par le SIAO 93 pour les logements réservataires Etat.

Moyens mis en oeuvre :

La rénovation du bâtiment se fera sur trois niveaux, permettant l'accueil de 9 ménages dans des logements de typologies différentes, avec 2 T1, 6T1' et un T bis.

Au rez de chaussée, un bureau sera destiné au travailleur social accompagnant les familles. Une petite buanderie sera également à disposition à ce niveau pour ceux qui ne possèdent pas de lave-linge.

L'étendue des espaces verts autour du bâtiment offre la possibilité d'aménagements thématiques, avec possibilités d'ateliers à proposer à la ville (ateliers-jardins scolaires par exemple), incluant les résidents de la Maison Molière et ceux de la Résidence Branly.

Les permanences d'accueils seront assurées sur place par le travailleur social suivant les disponibilités. Le fonctionnement des activités collectives sera animé par la maîtresse de maison actuellement rue Molière, qui alternera activités extérieures (jardinage, jeux de boules, etc) sur la rue Pépin et activités

d'intérieur à la Maison-Molière, située à proximité de la rue Pépin.

Public(s) cible(s) :

Personnes précaires

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de 135 000 euros = 9 x 15 000 euros (par logement)

Localisation géographique :

- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Immobilier	591 250,00	31,97%	Conseil Régional d'Ile de France	135 000,00	7,30%
Travaux et frais annexes	1 240 000,00	67,05%	PRET CDC	1 113 000,00	60,19%
Equipement(non éligible)	18 000,00	0,97%	PRET 1%	200 000,00	10,82%
Total	1 849 250,00	100,00%	FONDS PROPRES	41 250,00	2,23%
			ETAT (PLAI)	360 000,00	19,47%
			Total	1 849 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	100 000,00 €
2015	135 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	20 000,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	174 960,00 €
2011	Etablissements et services d'accueil de jour pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	15 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €

2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	110 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	300 000,00 €
2013	Jardins solidaires en Ile de France	4 750,00 €
2013	Campagne d'informatisation	13 671,00 €
2013	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	478 644,00 €
2013	ARSIE- Etude de faisabilité	11 500,00 €
2014	AVENIR Jeunes - Espaces de dynamique d'insertion	677 722,00 €
2014	ARSIE- Aide à l'investissement	30 000,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	17 500,00 €
	Montant total	1 871 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009478
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : EXTENSION D'UN PROGRAMME EN FAVEUR DU LOGEMENT DE PERSONNES PRECAIRES ET DE JEUNES DANS LE VAL D'OISE : FORMATION, COORDINATION DES ACTEURS (DEUXIEME ANNEE DU PROGRAMME)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	84 000,00 €	41,67 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IDL INITIATIVES DROIT AU LOGEMENT
POUR TOUS

Adresse administrative : 8 ALLEE DES TROENES
95150 TAVERNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pascal KLINGER, Président

Objet : L'association IDL a pour but de :

- développer toutes les initiatives nécessaires pour favoriser et faciliter l'accès au logement des populations défavorisées de par leurs conditions d'existence ou de leurs ressources,
- promouvoir et réaliser toutes missions visant à l'insertion par le logement des populations marginalisées ou en grande précarité.

Afin de parvenir à atteindre son objectif l'association, a pour vocation de :

- promouvoir le logement pour tous,
- établir une collaboration constructive avec tous les bailleurs sociaux ou privés, les municipalités, les demandeurs de logements et tous les partenaires concernés par la problématique du logement social dans le Val-d'Oise,
- réfléchir avec les interlocuteurs compétents à l'élaboration de produits nouveaux ou adaptés permettant d'accroître l'offre de logement,
- être un lieu d'échange, de recherche, d'expérimentation et de formation.

Date de publication au JO : 26 novembre 1986

N° SIRET : 35152895500039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : extension d'un programme en faveur du logement de personnes précaires et de jeunes dans le Val d'Oise : formation, coordination des acteurs (deuxième année du programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : continuité du programme

Objectifs :

IDL 95 anime un réseau d'une trentaine d'associations adhérentes (dont les cœurs de métier sont divers : hébergement, prévention, lutte contre la misère, accompagnement familial ou de personnes handicapées, insertion des jeunes et missions locales, gens du voyage, accueil de femmes victimes de violence,...), autour de la problématique logement dans le Val d'Oise. L'association est également opérateur social, et ses activités comportent différents volets :

- Mission « appui relogement et prospection » dans le parc HLM : 434 demandes de logements soutenues en 2013 pour 147 relogements effectifs ;
- Mission « médiation renforcée auprès de familles fragiles » dans le cadre de leur projet de relogement : 18 ménages bénéficiaires en 2013 ;
- Gestion du volet insertion du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Val d'Oise (SIAO) ; membre de la commissions de médiation Droit Au Logement Opposable (DALO), et de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- Diagnostic social et accompagnement social lié au logement : 250 diagnostics, 140 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement, des bilans sociaux/logement et accompagnements sociaux de locataires et de salariés en difficultés, avec divers bailleurs sociaux ;
- Gestion et animation de la Maison relais « les Coquelicots » (23 logements pour 37 personnes), membre du réseau « Pension de famille » de la Fondation Abbé Pierre ;
- Différents ateliers information logement menés auprès de publics diversifiés ;
- Cycle d'information/formation logement auprès des acteurs de l'habitat du réseau IDL 95 et plus généralement du Val d'Oise voire d'Ile-de-France ;
- Actions en faveur de l'accès au logement des jeunes avec des ateliers d'information sur le département, et la coordination des acteurs locaux pour le logement et l'hébergement des jeunes de la CACP (Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise),

Le programme porte sur l'extension de ces deux derniers volets. En effet :

- la pénurie de logements perdure, et les professionnels et bénévoles qui soutiennent les personnes dans leur démarche doivent faire face aux difficultés du public défavorisé qu'ils accompagnent, à la complexité du domaine, des dispositifs et réglementations ; IDL95 a acquis une expérience et un savoir-faire pluridisciplinaire dans le domaine de l'insertion par le logement et l'hébergement, la capacité à animer des échanges et proposer des formations dans ces domaines,
- l'accès au logement, et à l'information sur la question pour les jeunes, sont difficiles, comme le confirme une étude préparatoire au Plan Départemental pour le Logement des Jeunes (PDLJ) ; IDL95 souhaite poursuivre l'action à la fois auprès du public, et également auprès des acteurs locaux, avec pour horizon la création d'un premier CLLAJ sur le Val d'Oise.

En 2013, première année du programme, ce projet d'IDL95 a touché directement 400 acteurs auprès des foyers en difficulté sociale et de logement, et 100 jeunes.

Description :

Le cycle de conférences/formation a proposé 7 journées en 2013 à en moyenne 25 participants sur des thèmes telles que :

- les évolutions législatives et règlementaires en matière de logement,
- les différentes formules de l'hébergement d'urgence au logement transitoire.

Au cours de la 2^e année, 12 journées sont à prévoir, avec des sujets tels que :

- principes et fonctionnement d'un SIAO,
- l'habitat des gens du voyage et la situation des Roms ; points communs, différences,
- accès et maintien dans le logement : quel accompagnement pour quels besoins ?

Elles se dérouleront majoritairement dans le Val d'Oise, mais aussi sur d'autres territoires de l'Ile-de-France afin de les rendre plus accessibles aux acteurs régionaux.

IDL95 s'efforce d'organiser chaque journée en partenariat avec un organisme régional ou national particulièrement compétent dans le domaine traité.

Un travail de communication est réalisé pour que le programme des formations soit disponible (plaquettes, visibilité sur le site internet d'IDL95, liens avec des sites internet habituellement consultés par les acteurs franciliens du domaine) bien à l'avance, et aux non adhérents.

Un comité de pilotage comprenant au moins la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) Ile-de-France, et autant que possible un ou des réseaux régionaux et départementaux franciliens similaires, d'autres acteurs majeurs du domaine en Ile-de-France (en 2013 : FAPierre, AORIF, FNARS), favorise un choix pertinent des formations et des calendriers, un appel à leur expertise et une mise à leur disposition par IDL95 des plans et contenus des formations montées, afin de faciliter leur démultiplication.

Les ateliers techniques DALO (3 demi-journées par an pour un maximum d'une douzaine de personnes, sur 3 territoires du Val d'Oise) seront poursuivis en 2014 avec pour objectifs de savoir constituer le dossier initial de demande, connaître les mécanismes de recours, et mieux accompagner les ménages autour de ces différentes démarches. Ces ateliers évoluent avec le nombre croissant de ménages reconnus en Prioritaire Urgent mais sans proposition de logement, et avec de nouveaux profils de participants.

Les ateliers d'information logement en direction des jeunes de 18 à 30 ans ayant un lien avec l'emploi ou en formation professionnelle viennent en appui aux équipes éducatives, notamment des foyers de jeunes travailleurs, et sont en lien avec les missions locales ; 8 ateliers participatifs de 2 heures pour une quinzaine de personnes ont eu lieu en 2013 (10 sont prévus en 2014), notamment sur l'agglomération de Cergy Pontoise. Malgré la coordination avec divers types d'organismes qui accompagnent des jeunes dans le diffus ou dans des dispositifs d'accueil, la difficulté de rassembler ce public volatil demeure. Un essaimage de ce type d'atelier sera tenté hors Val d'Oise, par exemple une fois par an en venant en appui à une autre association francilienne et en mettant à disposition les outils pédagogiques.

Au cours du 2^e semestre 2014 puis en 2015, l'association mettra un accent sur la transmission de certaines de ses compétences bien expérimentées ci-dessus à un ou des acteurs majeurs d'un ou deux autres départements franciliens.

Fin 2014, IDL95 contribuera, en lien avec la Fondation Abbé Pierre, à la préparation de permanences d'accès au droit, permettant un meilleur accueil, information et conseil social et juridique pour les mal-logés du Val d'Oise : début d'organisation, animation et formation des intervenants sociaux des associations de son réseau ; puis, à partir de janvier 2015, ce projet sera poursuivi hors ce programme de subvention.

Le forum annuel du réseau permet à 100 à 150 acteurs locaux (associations, services sociaux, bailleurs, pouvoirs publics) d'échanger autour d'une thématique liée au logement et à l'hébergement. A ce jour, il est prévu le 13 novembre 2014, sur « logement et hébergement, les exclus du système ». Les 2 journées

thématiques annuelles qui réunissent 40 à 50 personnes, en partenariat avec l'AORIF en Val d'Oise, association des organismes de logement social d'Ile-de-France, sur la base d'un protocole élaboré en 2012, interrompues en 2013, reprendront en 2014, les thèmes envisagés sont « les publics prioritaires » et « l'appel à projet 10.000 logements accompagnés ».

En cohérence avec les études puis le pré-projet de CLAJJ que le réseau a préalablement menées, avec les rencontres inter associatives récentes, et avec le PDLJ, et dans l'objectif d'obtenir à moyen terme une validation politique de création de cette structure, une "coordination des acteurs locaux en faveur de l'accès au logement des jeunes 18/30 ans sur l'Agglomération de Cergy Pontoise" regroupant des représentants d'associations (FJT, Mission locale, Club de prévention...), des bailleurs sociaux, le CIDJ et des représentants des pouvoirs publics, en particulier des communes de l'agglomération est animée depuis 2013 par IDL 95 2 à 3 fois dans l'année autour des objectifs suivants :

- Favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs locaux ;
- Etablir un diagnostic partagé sur la situation des jeunes sur le territoire ;
- Améliorer les procédures existantes en matière d'accès au logement ;
- Proposer de nouveaux outils d'information en direction des jeunes, en particulier via les ateliers information logement jeunes d'IDL 95.

Fin 2014 ou début 2015, IDL95, en tant qu'animateur de cette coordination, produira :

- un document simple à destination des élus locaux,
- et un document d'ensemble sur les informations accumulées et autres éléments utiles vers la création d'un CLAJJ et vers l'amélioration de l'accès au logement des 18/30 ans sur la CACP , pour remettre aux participants réguliers ou intermittents à cette coordination.

Moyens mis en œuvre :

- salaires chargés d'un chargé de mission formation/habitat (0,6 à 1 ETP), d'un animateur pour les ateliers logement (0.2 ETP), indemnités pour des stagiaires 6 mois/an, contributions du secrétariat, de la comptabilité et de la direction,
- frais lors des formations (repas, intervenants extérieurs, matériel,...) ; déplacements, communication et divers,
- matériel et bureautique.

Intérêt régional :

Dans un contexte particulièrement tendu pour le logement des franciliens en difficulté sociale, ce programme est porté par un réseau de 30 associations dans le Val d'Oise.

Il pourra en outre contribuer à la formation d'acteurs du domaine en Ile de France, soit par leur participation aux formations, soit par la délocalisation de certaines formations hors Val d'Oise, et par la collaboration avec l'un ou l'autre des quelques réseaux franciliens existants.

Le logement des jeunes est un problème important en Ile de France, y compris en Val d'Oise qui présente la population la plus jeune de la Région ; l'étude réalisée par IDL sur le Val d'Oise a confirmé un taux d'effort financier élevé, un recours massif au parc locatif privé, une insuffisance de logements adaptés à leurs moyens.

Public(s) cible(s) :

- salariés et bénévoles d'associations, professionnels des services publics, des bailleurs publics ou privés intervenant auprès de public en difficulté, en priorité dans le Val-d'Oise,
- jeunes, et ménages défavorisés en difficulté de logement dans le Val-d'Oise.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Personnel	70 055,00	83,40%	REGION	35 000,00	41,67%
autres frais pédagogiques et divers	12 945,00	15,41%	Fondation Abbé Pierre	30 000,00	35,71%
équipement bureautique	1 000,00	1,19%	Collectivités territoriales	2 000,00	2,38%
Total	84 000,00	100,00%	Inscriptions	12 000,00	14,29%
			Autres fondations	5 000,00	5,95%
			Total	84 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 500,00 €
2015	17 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	46 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010668
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : DEVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE 15EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (75) - TROISIEME ANNEE DE PROGRAMME
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	45 025,00 €	47,75 %	21 500,00 €
	Montant Total de la subvention		21 500,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ELLE'S IMAGINE'NT
 Adresse administrative : 121 RUE DE JAVEL
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame JULIE VELLA, PRESIDENTE

- Objet :
- Réagir contre les violences faites aux femmes et particulièrement les violences conjugales. Pour ce faire l'association est adhérente à la Fédération Nationale Solidarité Femmes et à ses valeurs telles qu'elles sont définies dans la charte.
 - Réagir pour :
 - rendre visible toutes les invisibles, en faisant un gros plan sur les compétences,
 - l'expression et la diversité des femmes sans critère d'origine, d'âge, de milieu social, de culture, de différence, de handicap,
 - l'expression artistique, culturelle, économique, sociale de toutes,
 - l'accès à l'égalité, aux libertés, à la parole et aux responsabilités au niveau familial, local, économique et culturel de toutes les femmes,
 - garantir les droits particulièrement à la dignité de chacune,
 - l'insertion sociale, culturelle et économique de toutes les femmes,
 - être un relais de soutien, d'accompagnement, de solidarité, d'écoute, de prise en compte de la parole de toutes et en particulier de celles les plus précaires, âgées et/ou handicapées.

Date de publication au JO : 6 juin 2009

N° SIRET : 51342138800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : développement d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violences dans le 15ème arrondissement de Paris (75) - troisième année de programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : continuité du programme en cours

Objectifs :

L'association a été créée en 2009 pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le programme vise à :

- accueillir les femmes ou les jeunes filles victimes de violences en vue d'une orientation vers les activités de l'association ou vers une autre structure susceptible de les aider,
- permettre aux victimes de mettre des mots sur les violences subies dans le cadre des groupes de parole,

- permettre aux victimes de se reconstruire, de rebondir et de se réinsérer socialement et/ou professionnellement,
- par des sessions de sensibilisation et de prévention : permettre la prise de conscience de la gravité et des conséquences des violences dans le cadre des relations amoureuses, et ainsi permettre un changement des comportements vers une évolution non sexiste et non discriminante.

En outre, l'association a ouvert début 2014 un accueil de jour dans le 20^e arrondissement, pour femmes victimes de violences conjugales, en partenariat avec 2 autres associations également adhérentes de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Il a été créé en complémentarité de leurs accueils respectifs (ouverture 3 soirs/semaine, et samedi après-midi).

Description :

L'accueil téléphonique et/ou physique d'accompagnement et d'orientation, puis de suivi :

Les permanences téléphoniques permettent la prise de rendez-vous individuel ou de renseignements sur les activités proposées par l'association. Les permanences d'accueil, sur rendez-vous, ont lieu 1 fois par semaine dans trois locaux du 15^e arrondissement.

Les femmes sont le plus souvent orientées par :

- voix de presse se référant à l'affichage internet de l'association
- les travailleurs sociaux ou des professionnels de santé du secteur géographique
- le n° 3919
- le point d'accès aux droits du 15^e
- le commissariat du 15^e
- leurs proches.

Il s'agit d'un accueil en vue d'un suivi et/ou d'une orientation vers d'autres associations ou institutions. 92% des femmes suivies en 2^e années ont été orientées en interne (suivi individuel, groupe de parole, ateliers....) pour un soutien dans les démarches administratives (sociales, logement...), judiciaires (plaintes, divorce, contact avocat...) et psychologiques (groupes de parole, contact CMPP/PMI/psychologues libérales).

Parallèlement et en complémentarité du suivi entrepris avec les femmes, l'association propose des accompagnements physiques, suivant la demande, des femmes victimes de violences, dans leurs démarches administratives et juridiques (Commissariat, Avocat, tribunal de grande instance, travailleurs sociaux...).

Cet accompagnement permet à la fois d'assurer un soutien moral, sans pour autant qu'il y ait substitution dans les démarches à accomplir, de débriefer le rendez-vous notamment après une audience au tribunal.

Depuis début 2012, trois permanences juridiques mensuelles gratuites ont ouvert en partenariat avec trois avocates du barreau spécialisées dans les violences faites aux femmes. Elles répondent à un besoin des femmes : en effet, 30% des demandes sont d'ordre juridique, 30% des demandes sont d'ordre psychologique et 30% sont à la fois juridiques et psychologiques.

En 2^e année, l'association a reçu 773 appels, et a rencontré 162 femmes pour un premier rendez-vous ; 45 sont suivies à fin 2012. 426 entretiens ont été réalisés (accueillante, avocate, psychologue pour le suivi/orientation ou la pré-admission à un groupe de parole) ; en outre, 132 rendez-vous n'ont pas été réalisés (annulation, non présentation),

Les groupes de parole :

Ils s'adressent à toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, physiques et/ou psychologiques.

Ils répondent à la volonté de disposer d'un lieu où les femmes peuvent, en toute confidentialité, mettre des mots sur les violences subies, échanger avec d'autres femmes victimes.

Groupe de parole ouvert, c'est-à-dire que les femmes viennent à leur rythme en fonction de leurs besoin

et envie. Elles ne s'engagent pas à venir régulièrement, mais seulement à rester l'heure du groupe. Elles peuvent ainsi venir une seule fois, comme très régulièrement la plupart du temps. Les groupes sont co-animés par une psychologue et une accueillante. Ils ont lieu 1 fois par semaine dans deux locaux du 15^e arrondissement.

En 2^e année, 66 groupes de parole d'une heure quinze ont été réalisés, avec 366 participations.

Les sessions de prévention et de sensibilisation :

Elles permettent d'inciter les jeunes à une réflexion sur les différents aspects des mécanismes de violence afin qu'ils en mesurent la gravité, susciter une prise de conscience vers une évolution des comportements dans le cadre des relations amoureuses, mettre à disposition les informations sur les lieux ou personnes ressources pour agir si nécessaire. L'association a réalisé 6 sessions de prévention et de sensibilisation auprès de jeunes et d'un centre socio culturel en 2^e année, en projet 4 en 3^e année.

Moyens mis en œuvre :

- personnel à temps partiel : accueillantes, psychologues,...; accompagnements physique, gestion administrative sont assurés par des bénévoles.
- matériel de fonctionnement courant, fournitures informatiques et administratives, frais postaux et téléphoniques, entretien et aménagement du local mis à disposition, recherche d'un local plus adapté, cotisations, formation et documentation, assurances, communication (mises à jour plaquettes et site internet)

Public(s) cible(s) :

200 femmes victimes de violence.

En 2^e année, la moitié des femmes reçues est domiciliée dans le 15^e arrondissement, et un dixième hors de Paris. 75% ont des enfants. 6% sont étudiantes, et 6 sur 10 ont un emploi à temps plein ou partiel.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
personnel	42 234,00	93,80%
Frais divers	2 791,00	6,20%
Total	45 025,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat -	9 750,00	21,65%
Région	21 500,00	47,75%
Ville de Paris	7 500,00	16,66%
FONDS PROPRES	3 975,00	8,83%
dons	2 300,00	5,11%
Total	45 025,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	21 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	12 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 680,00 €
	Montant total	26 680,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014081
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : PROGRAMME DE DEPISTAGE ET D'ACCES AUX SOINS DES MALADIES A POTENTIEL EPIDEMIQUE DES POPULATIONS ROMS EN SEINE-SAINT-DENIS ET DU VAL D'OISE (3E ANNEE DE PROGRAMME)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	177 313,00 €	28,20 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDM - MEDECINS DU MONDE
 Adresse administrative : 62 RUE MARCADET
75018 PARIS 18
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur THIERRY BRIGAUD, Président

Objet : Médecins du Monde (MdM) est une association de solidarité internationale fondée en 1980 qui a pour vocation, à partir de sa pratique médicale et en toute indépendance, de soigner les populations les plus vulnérables, dans des situations de crise et d'exclusion en France et partout dans le monde. MdM révèle les risques de crises et de menaces pour la santé et la dignité humaine afin de contribuer à leur prévention. L'association dénonce les atteintes aux droits de l'Homme et plus particulièrement les entraves à l'accès aux soins. Elle a également pour objet, conformément à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et dans l'esprit de la convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, de favoriser l'adoption, en tant qu'organisme autorisé et habilité par les autorités compétentes, au bénéfice des enfants légalement proposés à l'adoption par les autorités de leur pays d'origine quand aucune autre solution de protection de l'enfance ne s'avère possible.

Date de publication au JO : 21 mai 1980

N° SIRET : 32101874900127

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Programme de dépistage et d'accès aux soins des maladies à potentiel épidémique des populations ROMS en Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise (3e année de programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Triennale (année 3)

Objectifs :

Le projet vise à renforcer la prévention des épidémies et améliorer l'accès au dépistage et aux soins pour la population rencontrée dans les bidonvilles roms de seine-saint-denis et du val-d'oise sur 3 ans soit environ 3000 bénéficiaires potentiels.

- objectifs pour chaque année de programme (évolution qualitative et/ou quantitative) :

objectif 1 : développer une stratégie opérationnelle adaptée a chaque type d'épidémie

objectif 2 : améliorer l'adhésion des Roms habitant en bidonville aux dispositifs sanitaires de lutte contre les épidémies (du dépistage a la prise en charge curative)

objectif 3 : témoigner des difficultés de prise en charge et développer des stratégies innovantes et spécifiques contre ces ruptures et le développement de tuberculoses résistantes

Description :

- Contenu et déroulement de la 3e année de programme

Objectif 1 : Développer une stratégie opérationnelle adaptée à chaque type d'épidémie

1) Des outils et protocoles spécifiques d'intervention ont été développés et utilisés pour des épidémies de shigellose, de gale, d'hépatite a, de rougeole et de tuberculose durant les premières deux années. Pour l'année 3 du projet, des stratégies spécifiques visant à assurer le dépistage et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles seront élaborées (principalement les vih, vhb, vhc). Les équipes de médecins du monde souhaitent ainsi prioriser pour 2014 les actions de prévention, dépistage, et accompagnement pour la prise en charge des ist. Ce travail sera notamment axe sur les adolescents, en continuité d'un travail mené en 2013 en partenariat avec « hors la rue » (association spécialisée dans le travail avec les mineurs isoies).

2) en parallèle, un projet de dépistage de la tuberculose sur un bidonville à la Courneuve sera mis en œuvre en partenariat avec le plan de départemental de lutte contre la tuberculose, la circonscription PMI et l'atelier sante ville. Ce projet était programme pour l'année 2 mais les menaces d'expulsion, des difficultés internes d'organisation ainsi qu'un cas de tuberculose dépisté au sein d'un groupe, ont représentés des freins pour sa mise en place. Nous planifions la réalisation de ce projet pour 2014.

Objectif 2 : Améliorer et planifier l'adhésion des roms habitant en bidonvilles aux dispositifs sanitaires de lutte contre les épidémies (du dépistage a la prise en charge curative)

1) Développement des actions de prévention individuelle et collective prenant en compte les déterminants

socio-culturels : à chaque signalement fait par des acteurs institutionnels ou des équipes de médecins du monde, le médiateur intervient auprès de la personne atteinte pour s'assurer qu'elle a compris sa maladie et son traitement et le cas échéant assurer le lien avec la structure de soin la plus adaptée, puis auprès de l'ensemble du groupe à risque en collaboration avec les autorités sanitaires pour les sensibiliser au risque épidémique et faciliter leur adhésion au dispositif de dépistage et de prévention identifié.

2) Facilitation des liens entre l'hôpital et le patient par l'accompagnement physique individuel des personnes malades chaque fois que nécessaire. Cet accompagnement vers les structures de droit commun permet d'améliorer la compréhension entre les patients et les équipes hospitalières, de débloquent des situations de tensions et d'adopter une approche globale pour des situations médico-psycho-sociales complexes. Au-delà de ces actions de sensibilisation, le médiateur peut accompagner des professionnels de santé de droit commun dans les bidonvilles. Ces accompagnements permettent notamment aux professionnels de santé de prendre conscience des contraintes engendrées par les conditions de vie des patients et aux patients de nouer un 1er contact avec l'institution.

En parallèle de cette action, le médiateur soutient les personnes vers leur accès à la couverture maladie afin d'assurer une continuité de l'accès aux soins : vers les CCAS, les associations ou la structure de médecins du monde pour la domiciliation, vers la CPAM pour l'obtention de l'AME. Pour certaines pathologies lourdes ou dont la prise en charge est complexe, un accompagnement physique individuel peut être envisagé.

3) Participation à la mise en place d'une prise en charge sociale des malades pour faciliter l'adhésion au traitement. La prise en charge médicale de certaines maladies se heurte aux difficultés sociales qu'ils rencontrent (hébergement, nourriture, etc.). Le médiateur fait le lien avec les équipes sociales de secteur et associatives afin que des aides soient apportées au patient pendant la durée du traitement, et afin que ces difficultés sociales ne soient plus un frein à la prise en charge.

Des outils d'information et d'éducation pour la santé seront développés en année 3 et traduits en roumain.

4) Participation aux commissions de concertation et de décision avec les structures de soin sur la mise ou non sous traitement, en apportant des éléments pratiques sur la situation et la motivation du patient. Le médiateur pourra avoir à participer aux commissions de décision relatives à la mise sous traitement.

5) Développement des liens avec le plan de lutte anti-tuberculose roumain, notamment les dispensaires locaux pour avoir des relais en cas de retour au pays. Cette activité a été démarrée en année 2, en développant le contact avec le plan tuberculose roumain au niveau national. Lors de chaque retour au pays, le médiateur s'assurera, si besoin, auprès du plan tuberculose roumain des possibilités d'accès au traitement dans la zone de résidence du malade en Roumanie. Si nécessaire, il fera le lien entre les équipes médicales françaises et roumaines.

Objectif 3 : Témoigner des difficultés de prise en charge et développer des stratégies innovantes et spécifiques contre ces ruptures et le développement de tuberculoses résistantes.

1) Développement de stratégies médicales alternatives adaptées (traitement en thérapie combinée, etc.). Cet axe devra continuer pendant l'année 3 dans le but d'adapter les stratégies thérapeutiques pour la prise en charge des patients en mouvement. En effet les risques de rupture et donc de développement de tuberculoses résistantes engendrent une réticence à la prise en charge médicale de ces patients, or des stratégies alternatives tels que les thérapies combinées pourraient répondre en partie à ces difficultés.

2) Etude sur les risques sanitaires liés aux expulsions, l'amélioration des conditions de vie sur les terrains, le nécessaire recours à l'interprétariat pour les acteurs de santé, la mise en place par les institutions sanitaires des médiateurs socio-sanitaires sur le département intervenant dans la prise en charge des patients roms habitant en bidonvilles, et le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé concernant les protocoles applicables à chaque type d'épidémie.

Ces axes ont commencé à être développés par l'équipe de bénévoles et de salariés et continueront en année 3.

Le médiateur incite les structures de sante à se doter d'interprètes professionnels ou à défaut de recourir à ses services d'interprétariat par téléphone. Au-delà, son action incite les institutions sanitaires à recourir à la médiation, l'objectif étant d'inscrire le travail de médiation sanitaire dans le droit commun.

Au cours de l'année 3 les équipes de médecins du monde seront impliquées régulièrement dans les réunions de coordination organisées par l'ARS, afin d'assurer une meilleure mise en place la circulaire interministérielle du 26 aout 2012 concernant l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des camps illicites. La participation de médecins du monde à ces réunions s'inscrit dans la continuité des soins et la protection des personnes ayant des pathologies graves.

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains supplémentaire nécessaires à la réalisation due la 3e année du programme (ETP et fonctions ou missions)

1 poste de médiateur temps plein

Pour information la mission Roms comprend également 1 ETP coordinatrice technique, 0.3 ETP coordinatrice générale et 0.3 ETP secrétaire-logisticienne + l'ensemble de l'équipe de bénévoles (non budgétée).

- matériels et équipements nécessaires à la réalisation de la 3e année du programme:

Le projet s'appuie sur le matériel existant déjà sur la mission (véhicules, médicaments, matériel médical, etc).

Public(s) cible(s) :

Les populations Roms vivant dans les bidonvilles de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Détail du calcul de la subvention :

50 000 euros (plafond de l'article 51 de la délibération CR 23-11)

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Salaires, matériels et équipements	177 313,00	100,00%
Total	177 313,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile-de-France	50 000,00	28,20%
ARS	111 000,00	62,60%
Fonds propres	16 313,00	9,20%
Total	177 313,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2011	Solidarité internationale - Investissement	50 000,00 €
2012	Actions européennes	50 000,00 €
2012	Fonds d'intervention d'urgence (fonctionnement)	50 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	23 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	50 000,00 €
2014	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	49 147,79 €
	Montant total	345 147,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14009917
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : ORGANISATION DE LA JOURNEE DES OUBLIES DES VACANCES LE 20 AOUT 2014 POUR 5.000 ENFANTS FRANCILIENS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	95 200,00 €	42,02 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Brigitte BERLAN, Présidente

Objet : Le conseil régional Ile-de-France du Secours Populaire Français, association de solidarité populaire, loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public, se propose comme but :

- de soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, des conflits armés... ainsi que leur familles,
- de veiller au respect de la justice, des libertés individuelles et des droits de l'homme,
- de coordonner les activités des différentes fédérations de la région Ile-de-France.

Date de publication au JO : 19 mars 1980

N° SIRET : 47997194700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Organisation de la Journée des Oubliés des vacances le 20 août 2014 pour 5.000 enfants franciliens

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Cette initiative dont 5.500 enfants de plusieurs départements d'Ile-de-France sont bénéficiaires nécessite une préparation de plusieurs mois.

Objectifs :

Depuis 1945, le Secours Populaire Français a fait de l'accès aux vacances un objectif prioritaire en faveur des enfants, des familles, des seniors.

En effet, 2 millions et demi de français ont renoncé, en 2013, à s'offrir des vacances ou des courts séjours payants. Seuls 41% des français sont partis, soit moins 4% en 1 an, et le taux de départ le plus bas, depuis 15 ans, selon le cabinet Protourisme.

En 2014, l'association renouvelle son initiative annuelle appelée la Journée des Oubliés des vacances, traditionnellement à la mer.

Description :

Le 20 août 2014, entre 6 et 8 heures du matin, les autocars partent de 80 communes des 8 départements franciliens pour arriver à la plage de Ouistreham entre 9h30 et 10 heures.

Jusqu'à 12 heures, des jeux et la découverte de la plage sont organisés avant le pique-nique.

De 13h30 à 17 heures la baignade est surveillée et concomitante avec des activités sportives, des animations culturelles et festives, une sensibilisation ludique aux Droits des enfants. Cette année la célébration du 70ème anniversaire du Débarquement et les Jeux équestres Mondiaux feront partie des thématiques de l'animation.

A l'heure du goûter, des cadeaux sont remis aux enfants, avant le départ progressif et ordonné des autocars entre 17h30 et 19h30.

Des mesures de sécurité et logistiques sont assurées dans l'organisation; par exemple, chaque département possède son périmètre flottant, les enfants sont identifiés par une casquette de couleur différente selon les départements ainsi qu'un bracet nominatif

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : plus de 1.000 bénévoles accompagnateurs des enfants, 8 responsables départementaux d'organisation, 2 coordinateurs.

Moyens matériels : autocars, piques-niques, trousse de secours, casquettes, cadeaux pour les enfants, matériel de sécurité, vidéo, papier, stylos...

Intérêt régional :

cette Journée participe du soutien régional aux franciliens en situation d'exclusion.

Public(s) cible(s) :

5.000 enfants franciliens de 6 à 12 ans et accompagnateurs bénévoles

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Impressions, photocopies, photos	2 000,00	2,10%	CRIF	35 000,00	36,76%
Affranchissement, téléphone ...	5 700,00	5,99%	SANEF	6 500,00	6,83%
Personnel	50 000,00	52,52%	Dons	27 000,00	28,36%
Location de véhicules, de cabines sanitaires, des paniers repas, gardiennage, drapeaux, banderoles, casquettes, etc...	7 000,00	7,35%	Fonds propres	26 700,00	28,05%
Santé (pharmacie...)	500,00	0,53%	Total	95 200,00	100,00%
Mailing	30 000,00	31,51%			
Total	95 200,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 500,00 €
2015	17 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	40 250,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	218 418,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	0,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	210 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	154 540,00 €
2012	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	213 300,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion,	273 090,00 €

	gens du voyage	
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	168 756,00 €
	Montant total	1 415 644,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012952
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : CREATION DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE TELEPHONES PORTABLES D'ALERTE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRAFAMILIALES EN TRES GRAND DANGER EN SEINE-ET-MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	12 948,00 €	33,33 %	4 316,00 €
	Montant Total de la subvention		4 316,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOS FEMMES MEAUX
 Adresse administrative : 13 RUE GEORGES COURTELINE
77100 MEAUX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Raymonde JOBELIN, Présidente

Objet : L'association a pour objet prioritaire la lutte contre l'oppression spécifique des femmes et des enfants et contre toutes les formes de discrimination et de violence qu'elles et ils subissent. Dans ce cadre, elle met à disposition des femmes les moyens dont elle dispose (qui leur sont nécessaires) pour surmonter leurs difficultés, notamment afin de permettre aux femmes d'accéder aux informations dont elles peuvent avoir besoin, en matière juridique, médicale, psychologique, sociale, etc et de répondre aux besoins d'hébergement pour les femmes en détresse avec ou sans enfants.

Date de publication au JO : 23 octobre 1979

N° SIRET : 32125412000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création du dispositif expérimental de téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en Très Grand Danger en Seine-et-Marne

Date prévisionnelle de début de projet : 2 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le lancement du dispositif a demandé plusieurs mois de préparation et a dû commencer avant le vote de la commission permanente compte tenu de l'urgence de la situation des femmes victimes de violences en très grand danger.

Objectifs :

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, l'association met à leur disposition : un accès à l'information, un accompagnement spécialisé ou collectif, une mise en sécurité, à travers ses dispositifs d'hébergement, en coordination avec le 115.

Le Tribunal de Grande Instance de Meaux a décidé de mettre en place un dispositif expérimental de protection des femmes en très grand danger sur un territoire comprenant les 225 communes du ressort de sa compétence.

Dans une phase de test, 5 téléphones portables pourront être remis à des femmes victimes dont le dossier est instruit sur demande du Parquet. Ce projet va permettre d'améliorer la circulation de l'information entre les différents acteurs institutionnels (tribunal, Police, gendarmerie...) ou associatifs en coordonnant leur intervention. Dans un délai de 72 heures suivant la saisine par le Parquet, un rapport circonstancié établi par l'association SOS Femmes Meaux pourra lui être remis après évaluation de l'ensemble de la situation familiale, notamment en présence d'enfants au foyer.

Description :

Ce dispositif co financé par l'Etat (la Préfecture de Seine-et-Marne, le Conseil général de Seine-et-Marne et le Conseil régional d'Ile-de-France, utilise les services de l'opérateur Orange et la téléassistance de Mondial Assistance (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

Le nombre de téléphones portables d'alerte pourra être porté à 10 selon les besoins.

L'association SOS femmes Meaux assure donc l'accueil des femmes, l'élaboration du rapport d'évaluation, l'accompagnement des femmes bénéficiaires du dispositif.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : une éducatrice spécialisée, deux travailleurs sociaux

Moyens matériels : 5 téléphones portables d'alerte, une grille d'évaluation du danger

Intérêt régional :

Ce projet est partie prenante de l'action régionale dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Public(s) cible(s) :

Les femme s'vitiemes de violences conjugales et/ou intrafamiliales en très grand danger orientées par le Tribunal de Grande Instance de Meaux (77)

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de Mondial Assistance	7 051,00	54,46%
Frais de télécommunications	897,00	6,93%
Personnel	5 000,00	38,62%
Total	12 948,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Préfecture 77	4 316,00	33,33%
CRIF	4 316,00	33,33%
Conseil général 77	4 316,00	33,33%
Total	12 948,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	4 316,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	10 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013600
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : BANQUET DES CHEVEUX BLANCS DU MERCREDI 13 AOUT 2014
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	21 600,00 €	46,30 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPF-IDF CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS 18

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Brigitte BERLAN, Présidente

Objet : Le conseil régional Ile-de-France du Secours Populaire Français, association de solidarité populaire, loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public, se propose comme but :

- de soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, des conflits armés... ainsi que leur familles,
- de veiller au respect de la justice, des libertés individuelles et des droits de l'homme,
- de coordonner les activités des différentes fédérations de la région Ile-de-France.

Date de publication au JO : 19 mars 1980

N° SIRET : 47997194700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Banquet des Cheveux Blancs du mercredi 13 août 2014

Date prévisionnelle de début de projet : 7 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 7 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Cette initiative nécessite une préparation importante en amont de l'évènement.

Objectifs :

Depuis sa naissance en 1945, le Secours populaire français a fait de l'accès aux vacances son cheval de bataille, ceci en faveur des enfants, des familles, comme des seniors.

Description :

Dans cette volonté de permettre au plus grand nombre de profiter de jours de repos indispensables au développement personnel de chacun, le Secours populaire organise deux journées majeures à destination plus spécifiquement des enfants et des seniors.

Le SPF-IDF a organisé un banquet des Cheveux Blancs le mercredi 13 août 2014, avec :

9 h 30 : Embarquement sur les bateaux Canauxrama ou Paris Canal au pied de la Tour Eiffel pour une croisière commentée autour de l'île de la Cité et de l'île Saint-Louis, puis sur la Marne.

12 h 15 : Débarquement à Joinville-le-Pont, devant "Chez Gégène" vers 12h15. (162 bis quai de Polangis, allée des guinguettes, 94340 Joinville-le-Pont). Repas et après-midi dansante.

17 h 00 : Départ du restaurant en bus.

C'est pour la grande majorité d'entre eux, leur seule sortie de l'été, parfois même de l'année. Les longues listes d'attente pour les inscriptions témoignent de la demande croissante de ce public trop souvent écarté des initiatives solidaires.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : accompagnateurs, coordinateur

Moyens matériels : location de bateaux, restauration, communication...

Public(s) cible(s) :

350 personnes âgées isolées suivies tout au long de l'année dans les permanences d'accueil de l'association, souvent implantées dans des villes où une partie importante de la population se trouve en situation de précarité, à des degrés plus ou moins importants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location bateaux	4 200,00	19,44%
Restauration	13 000,00	60,19%
Communication	600,00	2,78%
Coordination	2 700,00	12,50%
Matériel évènement	1 100,00	5,09%
Total	21 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	10 000,00	46,30%
Fonds propres	11 600,00	53,70%
Total	21 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	114 290,00 €
2011	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	40 250,00 €
2011	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	218 418,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	0,00 €
2012	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	210 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	154 540,00 €
2012	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	23 000,00 €
2013	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	213 300,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	273 090,00 €
2014	Départ en vacances et/ou échanges inter intra régionaux	168 756,00 €
	Montant total	1 415 644,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013610
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF DE PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN TRES GRAND DANGER A PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	59 281,00 €	25,00 %	14 820,00 €
	Montant Total de la subvention		14 820,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CIDFF 75 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Adresse administrative : 17 RUE JEAN POULMARCH
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Agnès BOSSUET, Présidente

Objet : Afin de favoriser l'autonomie des femmes et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association a pour objet de permettre aux femmes et au public en général, l'accès aux droits par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Date de publication au JO : 22 avril 2006

N° SIRET : 48937656600035

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : poursuite de l'expérimentation du dispositif de protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger à Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Poursuite de l'expérimentation des téléphones d'alerte pour femmes en très grand danger , d'une année sur l'autre, en attente de la généralisation du dispositif au niveau national.

Objectifs :

En France, une femme meurt tous les deux jours et demi, du fait de la violence de son compégnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex. Pour renforcer et améliorer la protection de ces femmes, une première convention d'exérimentation du dispositif a été signée le 13 juillet 2012 à Paris pour la durée d'un an, renouvelable.

Le dispositif expérimental des téléphones d'alerte pour femmes victimes de violences vise la protection de ces femmes en très grand danger, leur permettant d'aviser et de susciter l'intervention rapide des services de police par un circuit dédié.

Les téléphones portables d'alerte sont attribués par le Procureur de la république au vu de situations répondant aux critères de " très grand danger".

Ces téléphones, au nombre de 20, comprennent un bouton d'appel d'urgence préprogrammé qui permet une relation automatique avec le télésurveilleur de Mondial Assistance, 24heures/24 et 7 jours/7, chargé d'évaluer la situation de danger et de déclencher l'intervention des forces de police grâce à une ligne dédiée.

Le CIDFF assure le suivi juridique et psycho-social des femmes prises en charge dans le cadre de ce dispositif, qui lui sont adressées par les professionnels (travailleurs sociaux, associations, avocats, agents d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondants de nuit...).

Description :

Durant l'année 2013, 28 situations ont été étudiées par l'association qui a procédé à 53 entretiens juridiques en présentiel ou par téléphone.

19 de ces situations ont été transmises au Parquet pour décision, soit 68% d'entre elles.

8 femmes ont été admises au dispositif Femmes en très grand danger par le Procureur, soit 47% d'entre elles.

15 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, dont 7 bénéficiaires du dispositif en 2012. Dans ce cadre, le CIDFF a traité 166 appels téléphoniques et 278 entretiens juridiques avec les femmes elles-mêmes (en moyenne 20 entretiens par femme) et avec des professionnels (services sociaux, avocats...). 82,9% des demandes d'accompagnement concernent la procédure pénale liée aux violences; 8,2% concernent des informations administratives ou pratiques dont 7,9% dans le domaine du logement; 3,9% des demandes concernent les droits et procédures autres que pénaux.

5 femmes ont restitué leur téléphone d'alerte en cours d'année.

27 enfants mineurs et 2 majeurs à charge dont 21 enfants issus du couple ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

Les retours des bénéficiaires sont globalement très positifs, s'appuyant sur le sentiment de sécurité que procure le dispositif, la qualité de l'écoute du téléassiste ainsi que sur les interventions et la réactivité de la Police. Généralement, ce dispositif permet aux victimes de retrouver une vie sociale, voire même professionnelle.

Le rôle spécifique du CIDFF 75 est d'étudier l'ensemble des signalements concernant toute situation jugée à risque, émanant des professionnels institutionnels et associatifs du département.

Après évaluation, selon des critères liés à la vulnérabilité de la victime et la dangerosité potentielle de l'auteur, le CIDFF de Paris envoie un rapport au Parquet, et, après décision d'attribution du téléphone d'alerte, accompagne la femme bénéficiaire à la remise du téléphone et assure son accompagnement juridique, social, professionnel et psychologique.

En 2013, de la phase du signalement à celle de l'accompagnement, le CIDFF de Paris a traité 203 appels téléphoniques et 389 entretiens juridiques.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains : téléassisteurs de Mondial Assistance, juristes du CIDFF, directrice (gestion du dispositif, contacts, réunions...), secrétaire

Moyens matériels : téléphones d'alerte, fiches de liaison, location, fournitures

Intérêt régional :

Ce dispositif renforce l'ensemble des actions de la Région dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le co-financement régional, dès 2009 en Seine-Saint-Denis, puis à Paris, a permis de développer ce dispositif expérimental, aujourd'hui dans 7 départements franciliens. Les résultats positifs de cette expérimentation ont, notamment, conduit l'Etat à travailler à sa généralisation.

Public(s) cible(s) :

Femmes victimes de violences en très grand danger à Paris.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
gestion des appels d'urgence des bénéficiaires par Orange	5 712,00	9,64%	Etat (dont FIPD)	29 641,00	50,00%
par Mondial Assistance	23 269,00	39,25%	CRIF	14 820,00	25,00%
Accompagnement des femmes victimes par le CIDFF 75	30 300,00	51,11%	Ville de Paris	14 820,00	25,00%
Total	59 281,00	100,00%	Total	59 281,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	14 820,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Lutte contre les discriminations	8 000,00 €
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	14 578,00 €

2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	7 000,00 €
2013	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 000,00 €
2013	Egalité femmes-hommes	8 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	8 959,00 €
2013	Soutien à la prévention	10 000,00 €
2014	Soutien à la prévention	9 000,00 €
2014	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	9 312,00 €
	Montant total	123 849,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013878
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : EXTENSION D'UN PROJET DE SOUTIEN SOCIAL ET NUTRITION CHEZ LES FEMMES ENCEINTES OU JEUNES MERES ET LEURS ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE SOCIALE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	83 000,00 €	29,10 %	24 150,00 €
	Montant Total de la subvention		24 150,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE DU NID
 Adresse administrative : 21 RUE DU CHATEAU D EAU
75010
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Geneviève DUCHE, Présidente

Objet : L'association a pour but d'aller à la rencontre, d'accueillir et d'accompagner les personnes majeures et mineures en situation actuelle ou passée ou en risque de prostitution ; de mettre en oeuvre des actions de prévention de la prostitution auprès de tous les publics ; d'accompagner les personnes accueillies et construire avec elles les alternatives à leur situation pour permettre leur insertion sociale et professionnelle ; de conduire des actions d'information, de formation et de recherche pour améliorer la connaissance du phénomène prostitutionnel, la diffuser et parfaire ses capacités à aider les personnes accueillies.

Date de publication au JO : 21 septembre 1946

N° SIRET : 77572367900111

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : extension d'un projet de soutien social et nutrition chez les femmes enceintes ou jeunes mères et leurs enfants en situation de vulnérabilité sociale

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : continuité du suivi des personnes accompagnées

Objectifs :

L'Amicale du Nid se fixait pour mission, à l'origine, d'accompagner les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, puis a élargi ses actions aux femmes victimes de violences.

Dans ce cadre, elle intervient à Paris (75), Colombes (91), Epinay (93), Lyon (69), Grenoble (38), Marseille (13), Montpellier (34), Toulouse (31) à travers des activités d'hébergement et de logement (gestion de CHRS, de CHU, de résidences sociales, de maisons relais, de services de soins de suite, etc), d'accompagnement social global, de formation et de prévention.

L'Amicale du Nid en Seine Saint Denis gère des unités d'accueil de jour, en CHU ou en CHRS, et diverses actions d'accompagnement social notamment pour le logement des personnes défavorisées ; elle a créé une pension de famille et deux résidences sociales dans ce département.

Pour l'année 2013, 2054 personnes (dont 1047 enfants) ont été concernées par les différentes activités de l'établissement AdN 93.

En 2008, l'Amicale du Nid 93 a ouvert un accueil de jour en centre-ville de Saint-Denis à destination des femmes enceintes et des jeunes mères en situation de vulnérabilité sociale. Ce service offre des prestations en matière d'aide à la vie quotidienne, de soutien à la parentalité et d'insertion. Du fait de l'augmentation de l'activité du service, l'association souhaite poursuivre, adapter et consolider le développement de nouvelles prestations tournées vers les femmes précaires. Entre 2012 et 2013, la fréquentation de l'accueil de jour a bondi de 40%.

Le projet présenté, selon le programme régional expérimental nutrition et allaitement pour les femmes précaires (PRENAP) vise à :

- accompagner les femmes enceintes en situation de précarité, puis la mère et son bébé, sur le plan psychologique, nutritionnel et social ;
- accompagner les femmes désireuses d'allaiter afin qu'elles puissent l'effectuer dans les meilleures conditions possibles ;
- améliorer le suivi de grossesse et l'accompagnement à la sortie de maternité des femmes précaires pour leur garantir des conditions favorables à leur santé ainsi qu'à celles des nourrissons ;
- formaliser le lien entre sanitaire et social par la mise en place d'un partenariat ville-hôpital.

Description :

L'association accompagne la personne suivie lors des différentes étapes de la grossesse, à l'arrivée du nouveau-né et pendant la vie avec le nourrisson.

Pendant la grossesse, elle met à disposition un lieu sécurisant pour les futures mères et celles avec leurs enfants afin de rompre avec l'isolement lié aux hébergements précaires (hôtels, squats) préjudiciables à leur santé et à celle des nouveau-nés.

Divers espaces d'accueil permettent de les accompagner dans l'acquisition de comportements bénéfiques en termes d'hygiène, de nutrition ou de soins de base à l'attention des nourrissons. Dans ce cadre, les mères peuvent rencontrer des professionnels médico-sociaux (diététicien, psychologue), un sophrologue ainsi que des travailleurs sociaux, pour un accompagnement global et personnalisé.

Des ateliers d'expression ont lieu avec les femmes suivies. Elles sont également orientées vers le droit commun grâce à des intervenants sociaux de la famille.

Des liens sont établis avec le dispositif de veille sociale du 93, le SIAO93 (qui coordonne les orientations vers les hébergements et logements), la ville de Saint-Denis. Parmi les femmes accompagnées en 2013, 82 ont réalisé leur demande d'hébergement auprès du SIAO, grâce au pôle social de l'accueil de jour. La

plupart sont orientées vers l'association par le 115 en sortant de maternité ; certaines sont, lors de la première rencontre à l'association, à la rue ou logées chez un tiers ; quelques-unes sont à l'hôtel financé par le conseil général, en squat, ou en CADAsile.

L'accueil de jour met à disposition le matériel, dans des locaux qui viennent d'être adaptés afin de favoriser le bon déroulement de la vie quotidienne avec le nouveau-né. Des prestations matérielles (kit nouveau-né) ainsi que des prestations alimentaires sont proposées si besoin.

Une évaluation sociale est réalisée en lien avec la maternité et le Service Social de l'hôpital Delafontaine. Compte tenu des observations faites en 2013, l'intervention d'une diététicienne va permettre une information de l'équipe sur l'équilibre alimentaire, et des actions collectives de conseil au public accueilli, adaptées aux situations telles que le logement en hôtel (appareils de cuisson interdits).

L'équipe accompagnante bénéficie d'une formation centrée sur l'accompagnement des femmes enceintes et des parturientes et propose un soutien éducatif centré sur le projet PRENAP avec des sages-femmes et un personnel paramédical. En 2013, compte tenu du public accueilli, elle s'est formée à l'accès au droit et au séjour des personnes européennes.

Un soutien parental peut être effectué si la maman a vécu des violences conjugales, notamment lorsque l'enfant a été témoin ou victime : la question est abordée lors des entretiens sociaux afin d'orienter de manière adaptée vers des partenaires spécialisés ; au quotidien, une attention est portée par l'association au comportement des enfants, et leur donne accès à des espaces de jeux et temps de parole.

Compte tenu du nombre de femmes accompagnées d'enfants concernées par un vécu de violence, l'association travaillera particulièrement en 2014 à prévenir ou limiter les conséquences du traumatisme de la mère sur le développement de l'enfant ; un projet de collaboration avec le centre de victimologie de St Denis est en préparation.

De nombreux partenariats ont été mis en place, et doivent poursuivre leur développement, notamment localement avec les CMPP et PMI du département, l'Unité d'Accueil Mère/Enfant, etc.

Moyens mis en œuvre :

- Salaires chargés d'une part de l'équipe médico-sociale (éducatrice de jeunes enfants : 2/3 ETP ; vacances de sophrologue et diététicienne), éventuellement puéricultrice, et contributions au projet des chef de service, psychologue, secrétariat comptabilité et chargé d'entretien
- Alimentation, colis ou tickets alimentaires d'urgence ou de dépannage, fournitures pour les kits bébés (vêtue, couches, lait maternisé le cas échéant,...)
- Entretien et réparation, assurance, documentation, nettoyage et blanchissage, affranchissement, tel, etc.

Public(s) cible(s) :

Femmes enceintes ou parturientes, et plus particulièrement des femmes sans logement et sortant de suite de couches via le SAMU social.

En 2013, lors des débuts de ce programme expérimental, l'association a accompagné 112 femmes et 65 enfants ; pour les recevoir dans de bonnes conditions, il faudrait que ce nombre soit limité à 80 femmes sur une année. En 2013, rien qu'en sortie de maternité de l'hôpital Delafontaine, 130 parturientes étaient en rupture d'hébergement.

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de base : 23.000€ ; majoration de 5% (année 2014, grande cause régionale) pour les projets relatifs aux femmes en situation de précarité : $23.000 \times 1.05 = 24.500 \text{ €}$

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
personnel	60 450,00	72,83%	Région Ile-de-France	24 150,00	29,10%
kits bébé, alimentation	20 450,00	24,64%	Caisse d'allocations familiales	13 850,00	16,69%
frais divers	2 100,00	2,53%	ARS	45 000,00	54,22%
Total	83 000,00	100,00%	Total	83 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	12 075,00 €
2015	12 075,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement pour femmes en difficulté	569,20 €
	Montant total	23 569,20 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013923
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : LIGNE TELEPHONIQUE D'ACCUEIL, D'INFORMATION JURIDIQUE ET SOCIALE DEDIEE AUX FAMILLES DES DETENUS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	82 959,00 €	42,17 %	35 000,00 €
	Montant Total de la subvention		35 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARAPEJ ASSOCIATION REFLEXION
ACTION PRISON ET JUSTICE

Adresse administrative : 43 BD DE MAGENTA
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Irène DEBU-CARBONNIER, Présidente

Objet : L'ARAPEJ a pour but de créer et de développer des activités éducatives, sociales et culturelles en faveur des familles et des personnes marginalisées et en particulier des détenus et de leur famille.

Date de publication au JO : 6 avril 1976

N° SIRET : 30737705100312

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : ligne téléphonique d'accueil, d'information juridique et sociale dédiée aux familles des détenus

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : préparation pour la mise en place effective de la ligne dédiée à l'automne

Objectifs :

L'association est présente dans les départements 91, 92, 93, 94, 75, 77 et propose des services divers :

centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour personnes sortant de prison et femmes avec enfants en difficultés sociales, placement extérieur, chantiers d'insertion, centre d'hébergement d'urgence, appartements de coordination thérapeutique, service RSA, Points d'Accès au Droit (PAD) en détention et en milieu ouvert, un Numéro Vert d'information juridique et sociale relatif aux personnes incarcérées, un service de formation juridique, des résidences sociales, etc.

Ainsi, en 2012, cette association de grande ampleur dans ce champ et majeure pour ce public a géré 368 places d'hébergement agréées qui ont permis d'accueillir 748 personnes et d'améliorer leur réinsertion, 716 prises en charge au RSA (2812 entretiens et 436 contrats uniques d'insertion réalisés), formé 865 acteurs en 68 sessions, pris en charge dans le cadre des PAD en milieux ouverts et fermé 30 188 personnes.

ARAPEJ a initié le N° Vert pour lequel la croissance des appels a été extrêmement importante : 1200 appels traités par an de 2002 à 2008 ; 8376 en 2011 ; 10.301 en 2013 (comme en 2012, pour 76.638 appels ; en 2013 : 108.064 appels mais à capacité constante et très saturée de traitement des appels : lignes téléphoniques, effectifs de salariés et de bénévoles).

Depuis 2009 le N° Vert est devenu progressivement accessible aux personnes incarcérées via le code 99 # 110 depuis la détention et propose :

- une information juridique (sociale, pénale, civile, administrative, etc.) ;
- une orientation adaptée (associative, administrative, judiciaire, etc.) ;
- un accompagnement dans la mesure du possible pour préparer la sortie de prison (hébergement, travail, formation, etc.).

Des réseaux associatifs ont signalé à ARAPEJ que le N° Vert devenait très difficile d'accès pour les familles ou proches des personnes détenues. L'analyse de la base de données des fiches anonymes remplies lors des appels a montré que :

- parmi les 10 301 appels traités par le N° vert en 2013, seulement 628 appels viennent de l'extérieur des prisons (les appels de famille s'élevant à 432, ils étaient 1026 en 2012),
- 94% des appels proviennent de personnes détenues dans des établissements pénitentiaires, 97 % de ces personnes sont des hommes. Les femmes représentent par contre 82% des appels des familles de détenus. Parmi les appelants qui ont précisé leur âge, 54% ont moins de 30 ans.

L'association souhaite redonner de la place aux familles des détenus, en créant une ligne d'appel dédiée pour elles au sein de la plateforme téléphonique dite du N° Vert.

Description :

Les missions seront :

- Écouter et soutenir

La grande majorité des appels provient des compagnes (mariées ou concubines) ou des mères.

Isolées en raison d'un sentiment de culpabilité ou de honte vis-à-vis de leur entourage, elles peuvent se retrouver dans une grande fragilité psychologique et matérielle du fait de la privation d'une partie des ressources du foyer. Ces appels sont très souvent chargés d'émotions et sont plus longs que la moyenne. Les familles expriment un besoin immense de se confier et d'être comprises ; lors de cet accueil, l'écoute sera bienveillante et rassurante pour leur donner confiance dans leur capacité à gérer la situation.

- Informer sur les premières démarches d'urgence

Les familles subissent le choc de l'incarcération et doivent en même temps gérer toutes les conséquences pratiques qui peuvent en découler : récupérer les clés de l'appartement, chercher la voiture avant qu'elle ne parte à la fourrière, prévenir l'employeur, s'occuper des enfants, apporter du linge propre, obtenir un permis de visite, communiquer par téléphone ou par courrier, etc. Certaines ne savent pas où leur proche a été incarcéré ni à qui s'adresser.

- Orienter vers les autorités compétentes et les partenaires associatifs

Lorsque les familles cherchent à obtenir des informations sur l'état de leur proche incarcéré, elles

peuvent ressentir une certaine indifférence, ou pire, de l'administration. Démunies, certaines personnes n'osent pas rappeler la détention ; d'autres ont tellement insisté que leur interlocuteur refuse de leur parler.

L'écouter expliquera le rôle de chacun des acteurs judiciaires et pénitentiaires et leurs compétences, des éléments de contexte carcéral pour que la personne puisse communiquer plus facilement avec ces différentes autorités, en particulier avec les CPIP. Il orientera également vers les associations d'accueil des familles des réseaux UFRAMA et FARAPEJ et où elles peuvent trouver un lieu d'accueil et d'écoute à proximité de la prison.

- Informer sur l'exécution de la peine

Les familles posent des questions plus générales que les détenus au sujet des modalités d'exécution de la peine : peut-il demander une permission ? Peut-il bénéficier d'un bracelet électronique ? Quand pourra-t-il définitivement sortir ?

Les différentes démarches possibles et les délais dans lesquels les personnes détenues pourront les effectuer leur seront expliqués.

- Aider à la réinsertion des proches

Lorsque le détenu ou son avocat laisse entendre à la sœur ou à la compagne qu'il peut obtenir une remise en liberté si elle obtient une promesse d'embauche, cela peut la charger d'un sentiment de responsabilité et d'espoir qui se transforme en sentiment d'impuissance, voire de culpabilité lorsqu'elle n'arrive pas à trouver un emploi.

L'écouter les informera des difficultés concrètes pour obtenir un aménagement de peine ou une remise en liberté provisoire : contexte économique difficile, impossibilité juridique d'obtenir une permission de sortir pour rencontrer un employeur, etc. Si la demande est précise, des adresses de structures de l'insertion par l'activité économique dans le secteur d'activité souhaitée seront fournies ; ARAPEJ améliorera sa connaissance de ce domaine en Ile de France. Si elle est floue, il sera proposé que le détenu appelle sur les autres lignes et précise son projet de sortie.

La permanence téléphonique du N° Vert (lignes accessibles aux détenus et ligne familles) est assurée toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 17h par une équipe de juristes diplômés au minimum d'un master II en droit et de personnes bénévoles, formées en interne. Ils se sont engagés à respecter une charte de l'écouter et du chargé d'information juridique et sociale ; un profil du bénévole a été établi et une formation obligatoire est assurée ; les missions de chacun sont bien définies, des réunions d'équipe mensuelles garantissent la cohésion du groupe, contribuent à la continuité du service et à son développement. Les bénévoles répondent aux appels mais sont encadrés au moins par un juriste qui intervient pour les questions les plus pointues ou quand l'appel nécessite une intervention spécifique. Le service accueille des stagiaires, principalement étudiants en droit, éventuellement en travail social ou psychologie. Ils participent à la plateforme d'appels et peuvent, en fonction de leurs compétences, collaborer aux recherches juridiques et à l'élaboration des documents d'information. Le travail des répondants nécessite la mise à jour des outils documentaires spécifiques au N° Vert.

Pour renforcer l'équipe et l'adapter aux besoins de la ligne famille, l'association prévoit également :

- Une campagne de recrutement de bénévoles, leur formation, particulièrement à l'écoute
- Une formation pour des bénévoles et un salarié auprès de structures associatives spécialisées dans l'accueil des familles à l'entrée des prisons.

La communication autour du N° Vert vise en priorité les établissements pénitentiaires et les associations d'accueil des familles ; elle sera développée à l'occasion de la création de la ligne « famille » pour qu'il soit mieux connu du grand public, des associations, des media, des institutions.

Moyens mis en œuvre :

- Salaires chargés de juristes (niveau minimum : master) : 1.06 ETP ; rémunérations de stagiaires le cas échéant, frais pour les bénévoles,...

- Installation téléphonique pour la nouvelle ligne, frais de télécommunication et autres frais de communication ; supports publicitaires ; documentation juridique, etc. ; les appels venant de postes fixes sont payés par ARAPEJ sur les lignes vertes ; cependant elles sont facturées ou décomptées des forfaits lors des appels par téléphone portable ou via des « box ADSL » qu'utilisent plus les familles ; ainsi la nouvelle ligne sera une ligne classique, pour éviter ces importantes dépenses masquées au détriment de l'appelant,

- Frais divers.

Une part des tâches est assurée par des bénévoles formés et encadrés.

Le budget présenté ne correspond qu'à la part du budget du N° Vert nécessaire à la ligne dédiée aux familles.

Public(s) cible(s) :

Familles et proches de détenus : essentiellement des conjointes et des mères.

12.000 personnes sont détenues dans les établissements pénitentiaires en Ile de France.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
personnel	56 048,00	67,56%	Région	35 000,00	42,19%
Frais postaux et de télécommunications	9 226,00	11,12%	Administration pénitentiaire	8 959,00	10,80%
autres achats, services externes et charges de gestion courante	17 685,00	21,32%	Etat (contrats aidés)	4 000,00	4,82%
			fondations	35 000,00	42,19%
Total	82 959,00	100,00%	Total	82 959,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 500,00 €
2015	17 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Action de prévention et de sécurisation - Sécurité - Justice - Prévention	10 000,00 €
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	46 000,00 €
2012	Soutien à la prévention	20 000,00 €
2012	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	35 000,00 €
2013	Soutien à la prévention	25 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	11 247,00 €
2014	Soutien à la prévention	25 000,00 €
	Montant total	222 247,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013929
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, JURIDIQUE OU VERS UN LOGEMENT DE FEMMES REFUGIEES OU VICTIMES DE PERSECUTIONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	74 801,00 €	35,09 %	26 250,00 €
	Montant Total de la subvention		26 250,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GAS GROUPE ACCUEIL ET SOLIDARITE
 Adresse administrative : 17 PLACE MAURICE THOREZ
94800 VILLEJUIF
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Régis VANDERHAGEN, Président

Objet : aider ses membres à concrétiser leur solidarité avec des hommes et des femmes victimes du fait de la lutte pour la libération de leur pays. Cette solidarité s'exerce en particulier en participant à l'accueil en France de tous ceux d'entre eux qui sont venus y chercher un asile politique.

Date de publication au JO : 10 novembre 1979

N° SIRET : 31830046400043

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : accompagnement social, juridique ou vers un logement de femmes réfugiées ou victimes de persécutions

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le GAS est né il y a 35 ans d'une première démarche d'entraide envers des personnes en danger en

Amérique du Sud du fait de leurs choix politiques, puis de la collecte/redistribution de mobiliers aux réfugiés.

Une décennie plus tard, l'association reçoit le prix des droits de l'homme, attribué par la Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme.

En 2013, le GAS mène les activités suivantes :

- Permanences d'accueil et d'information bi-hebdomadaires pour les réfugié-es et demandeur-ses d'asile : 385 personnes (hommes seuls, couples, familles, femmes seules, femmes seules avec enfants,...) sont venues soumettre les diverses difficultés auxquelles elles sont confrontées : écoute des besoins, analyse de la situation individuelle, orientation vers un accompagnement par le GAS, ou vers des services sociaux ou une autre association (en particulier pour les questions liées à l'accès à l'emploi, ou pour les personnes ne relevant pas du statut de réfugié, mais du titre de séjour vie privée ou familiale).

- Hébergements temporaires de réfugiés dans des appartements ou locaux loués par le GAS, en vue de leur accession à un logement durable : leur demande d'asile ayant été reconnue et leur statut accordé, les réfugiés ont alors enfin le droit de travailler, ils doivent quitter rapidement le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) où ils étaient hébergés et se débrouiller par leurs propres moyens.

Les propriétaires, qu'ils appartiennent au secteur privé ou qu'il s'agisse des offices HLM, réclament des assurances que ne peut pas produire ce type de population. C'est donc le GAS qui fait fonction de locataire et est entièrement responsable de la gestion des appartements qui lui sont confiés : loyers, relations avec les occupants, remise en état, compensation de l'interruption des loyers entre deux occupants, etc...

En 2013, soit en tant que gestionnaire direct, soit par ses partenariats avec les associations SNL91, SNL94, Accueil et Soutien, et sous différentes modalités (ALT, bail glissant, logement d'insertion) 21.682 journées d'hébergement temporaire (9.125 en 2009) ont été assurées dans 39 logements situés dans 4 départements franciliens ; un accompagnement de proximité est assuré par des bénévoles du GAS, en lien avec les services sociaux. En 2013, grâce à l'arrivée d'une salariée dédiée à la recherche des logements, à l'accompagnement social, juridique et administratif régulier des hébergés prêts à entrer dans un logement durable, la progression des sorties vers les logements de droit commun a été notable.

- « Mobilier Solidaire » : collecte quotidienne de mobilier auprès de particuliers et redistribution hebdomadaire gratuite aux réfugiés entrant dans leur premier logement : livraison du mobilier au domicile des familles : en 2013, 400 adultes ou enfants originaires de 24 pays différents en ont bénéficié.

- Accompagnement juridique et administratif des réfugiés et demandeurs d'asile : les juristes de l'association interviennent pour :

- aider à la demande d'asile : accompagnement dans la procédure d'asile, de l'enregistrement en préfecture à la rédaction de la demande d'asile ; préparation à l'entretien devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ; aide au recours devant la Cour nationale du droit d'asile ; demandes de regroupement familial, naturalisation,...

- l'accompagnement administratif et social pendant la procédure d'asile : demande de CMU ; demande d'allocation (ATA) ; demande d'hébergement (CADA) ; demande de logement et diagnostic, constitution du dossier, suivi, recours DALO ; aides au transport et dépannages financiers ; suivi des dossiers auprès de la CAF, de Pôle Emploi, de la Sécurité Sociale,...

- mais aussi : aider à remplir un formulaire pour la crèche, à rédiger un CV, à faire une démarche par internet, etc.).

En 2013, 102 suivis ont été réalisés, de plus en plus pour des problèmes de regroupement familial.

- Organisation de manifestations de solidarité avec les réfugiés : notamment, en relation avec d'autres associations locales, 4 fois par semaine, confection collective de repas dans une cuisine avec des personnes qui n'en ont pas (principalement logées en hôtel).

- Participation à des structures de coordination avec des associations et des organisations inter-associatives, agissant en faveur des droits de l'Homme.

- Information et sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'asile : plaidoyer, organisation des

4 brocantes annuelles qui fournissent des fonds à l'association, conférences, etc.

Le GAS a toujours porté une attention particulière aux femmes victimes de persécutions dans leur pays et venues en France pour obtenir une protection. Il a ainsi participé activement à la création de l'Association des Femmes réfugiées, en 1987, ou au travail du Groupe Asile et Femme (GRAF), en 2005. Il entreprend là une analyse selon le type de public aidé, pour porter une attention renouvelée et spécifique, une réponse adaptée, à l'accueil des femmes (femmes seules, avec ou sans enfants) victimes de persécutions et les accompagner vers l'autonomie et l'intégration en France.

Description :

Le GAS souhaite développer la prise en charge globale en faveur des femmes victimes de persécutions, allant du premier accueil lors de l'arrivée sur le territoire à l'intégration une fois le statut de réfugié ou la protection subsidiaire obtenus. Les femmes victimes de persécutions, seules ou avec enfants feront l'objet d'un accès prioritaire à ses dispositifs (permanences d'accueil et information, hébergement et accompagnement vers un logement durable, « mobilier solidaire » pour l'aide au premier ameublement, accompagnement juridique, social et administratif).

Le premier accueil est déterminant pour orienter ces femmes dans le parcours d'asile en France. Elles ont dû fuir leur pays dans l'urgence et se retrouvent dans un pays étranger dont elles ne connaissent pas les rouages. Si leur exil peut être la conséquence de leur engagement politique, bien souvent ce sont des craintes de persécutions propres aux femmes qui les ont contraintes au départ, en particulier les risques d'excisions et de mariages forcés. C'est le cas d'une part importante des femmes originaires d'Afrique de l'Ouest qui contactent le GAS, en particulier du Mali et de Guinée.

Le GAS a ainsi développé une expertise de l'accompagnement dans la procédure d'asile de ces femmes, car la jurisprudence sur les craintes d'excisions et de mariages forcés a plusieurs fois évolué ces dernières années : si pendant une période aucune protection n'était accordée, laissant ces femmes « sans papier », ensuite elles ont pu prétendre au statut de réfugié et à une carte de résident de dix ans, pour, dans un troisième temps, n'obtenir que le bénéfice de la protection subsidiaire (contre des risques de traitements inhumains et dégradants) et une carte de séjour d'un an. La jurisprudence a encore changé récemment pour ne plus accorder de protection aux mères de fillettes risquant l'excision en cas de retour dans leur pays : seules les fillettes obtiennent aujourd'hui le statut de réfugiée, leurs mères devant quant à elles se tourner vers les préfectures pour solliciter un titre de séjour en leur qualité de parents de réfugiés ; ce revirement de jurisprudence constitue une vraie difficulté pour l'accompagnement de ces femmes car les préfectures ne se sont pas encore adaptées et refusent encore très souvent d'enregistrer les demandes de titres de séjours de ces mères, ce qui oblige l'association à saisir la juridiction administrative. Ces revirements de la jurisprudence française en matière de protection des femmes a pour conséquence de laisser des femmes dans la clandestinité, celles-ci ne sachant plus si elles peuvent prétendre à un droit au séjour.

Elles sont par ailleurs dans une situation de grande précarité, sans hébergement stable ni ressources. Seules, souvent à la rue, elles sont alors exposées à de nouvelles violences sur notre territoire. C'est pourquoi le GAS a souhaité accorder un statut prioritaire à ces femmes et à leurs enfants pour accéder à son dispositif d'hébergement temporaire et d'accompagnement vers le logement durable.

Moyens mis en œuvre :

- Salaires chargés des salariés selon les proportions de temps affectées à ces activités envers les femmes seules ou seules avec enfants
- Frais relatifs à ces activités : avocat et service juridique, aide juridique et administrative, transports (salariés et bénévoles, bénéficiaires), dépannages divers ; entretien après départ ou aménagement, charges et fluides d'hébergements ; frais relatifs aux locaux et véhicules de stockage et distribution de mobilier, frais de communication et de fournitures administratives, etc.
- Frais administratifs et de gestion de l'association en proportion des activités.

Public(s) cible(s) :

Femmes victimes de persécutions dans leur pays (demandeuses d'asile, réfugiées, bénéficiaires de la protection subsidiaire), avec ou sans enfants : de l'ordre de 45 femmes pour l'accompagnement juridique, 30 pour le mobilier solidaire, 15 pour l'hébergement.

Elles souhaitent demander l'asile en France, ou ce sont elles ont déjà obtenu une protection, qu'il s'agisse de la protection subsidiaire ou du statut de réfugiées.

En France, la qualité de réfugié est reconnue à « toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté » (préambule de la Constitution française de 1946) ainsi qu'à « toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». La loi française accorde également le bénéfice de la protection subsidiaire « à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié (...) et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes : a) La peine de mort ; b) La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; c) S'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international ».

Détail du calcul de la subvention :

Subvention de base : 25000€ ; majoration de 5% (année 2014, grande cause régionale) pour les projets relatifs aux femmes en situation de précarité : $25.000 \times 1.05 = 26.250\text{€}$

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
accompagnement juridique et administratif	28 756,00	38,44%	Région	26 250,00	35,09%
hébergements	24 742,00	33,08%	Europe FAMI	20 000,00	26,74%
mobilier solidaire	16 161,00	21,61%	Etat DRHIL	6 000,00	8,02%
frais généraux	5 142,00	6,87%	Etat Ministère Intérieur, contrat aidé	7 150,00	9,56%
Total	74 801,00	100,00%	Fondations	3 000,00	4,01%
			fonds propres	12 401,00	16,58%
			Total	74 801,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	13 125,00 €
2015	13 125,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	19 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	19 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	20 000,00 €
	Montant total	58 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013951
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : CREATION D'UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SOURDES VICTIMES DE VIOLENCES MASCULINES A PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	82 820,00 €	18,11 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MDF MAISON DES FEMMES DE PARIS
 Adresse administrative : 163 RUE DE CHARENTON
 75012 PARIS 12
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Michèle LARROUY, Présidente

Objet : L'association a pour but de gérer et d'animer une Maison des Femmes, espace féministe, laïque et ouvert à toutes les femmes afin de :

- y accueillir les activités de différents groupes, collectifs ou associations féministes et/ou lesbiennes, en préservant la pluralité, la diversité et la spécificité des pratiques de chacun de ces groupes,
- favoriser les initiatives de femmes à caractère social, politique, culturel, artistique ou autre, les contacts et la solidarité entre femmes, y compris sur le plan international,
- lutter contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie ;
- favoriser le droit des femmes au travail et les droits économiques des femmes, et combattre toute discrimination dans ces domaines,
- favoriser l'accès des femmes au droit à l'avortement et à la contraception, entre autre en agissant contre les opposants à la liberté de l'avortement et de la contraception garantie par la loi du 23 décembre 1992 ,
- lutter contre toute discrimination faite aux femmes en raison de leur sexe, de leur origine sociale, de leur nationalité, de leur choix sexuel, de leur handicap ou de leur différence,
- lutter contre l'oppression spécifique des lesbiennes,
- lutter contre toutes les violences faites aux femmes et aux enfants,
- lutter pour les droits des femmes migrantes, immigrées ou étrangères,
- lutter contre le système prostitutionnel, y compris contre les clients, système qui est une oppression particulièrement discriminante vis-à-vis des personnes prostituées, personnes dont l'association est solidaire.

Date de publication au JO : 17 juillet 1981

N° SIRET : 32392389600027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes sourdes victimes de violences masculines à Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La création, de juin 2013 à juin 2014, d'un accueil et d'une permanence juridique à destination des femmes sourdes victimes de violences, a conduit à une augmentation :

- de 73% des accueils spécifiques de lutte contre les violences
- de 28% des accueils téléphoniques
- de 20% des orientations vers les services internes tels que ceux d'accueil/emploi, de groupes de paroles.

61 femmes sourdes ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

C'est pourquoi l'association propose de renforcer et de développer ce projet.

Description :

La Maison des Femmes de Paris souhaite développer ce projet en élargissant le partenariat à la DASES Handicap, la Fondation de France, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'AGEFHIP.

Les objectifs du projet sont :

Objectif 1

Le renforcement de la qualité de l'accueil des femmes sourdes victimes de violences par l'embauche d'une secrétaire juridique bilingue Langue des Signes Française (LSF) (26h puis 35h/par semaine/4 jours)

Objectif 2

Continuer le travail de communication autour du dispositif par le partenariat avec les professionnel-les chargé-es des personnes en situation de surdité (ateliers d'échanges des pratiques) et l'adaptation des visuels, des outils de communication de l'association.

Objectif 3

Mettre en place des ateliers droits des femmes animés par une juriste sourde, avec supports visuels, les informations écrites n'étant pas toujours adaptées à un public sourd.

Objectif 4

Sensibiliser les femmes victimes et les professionnel-les avec la création et la diffusion d'une vidéo de sensibilisation luttant contre la double discrimination de genre liée au handicap.

Objectif 5

Créer un groupe de parole à destination de femmes sourdes sans intermédiaire de communication (sans interprète).

En attendant sa mise en place, le groupe de parole mixte est traduit intégralement en Langue des Signes

Françaises, de nombreuses femmes sourdes n'ayant pas de ressource suffisante pour accéder à une thérapie avec traducteur-trice LSF pris en charge.

En parallèle le groupe de parole mixte met en relation des femmes entendantes, malentendantes et sourdes, favorisant les échanges et la solidarité entre elles, avec des formes de langages différents.

Objectif 6

Créer 1 permanence juridique spécifique par département afin d'essaimer le dispositif à échelle régionale en collaboration avec les référent-e-s de la MIPROF.

Objectif 7

Agir en faveur de l'accessibilité des femmes sourdes victimes de violences, en lien avec l'association FSCS, notamment par la mise en place de permanences LSF dans les commissariats, UMJ, les services sociaux...

Organiser un colloque sur le thème de la transversalité des violences sexistes : "Surdité et violences masculines : quels dispositifs pour prévenir ces violences, et rompre l'isolement des femmes?"

La première année de programme, en 2014-2015, l'association propose de :

1 RENFORCER L'ACCUEIL:

- former la secrétaire bilingue LSF et les autres salariées aux violences masculines. La secrétaire bilingue LSF animera deux ateliers mensuels (ateliers ouverts aux adhérentes et usagères de l'association)

2 COMMUNIQUER ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT par

- l'impression de la plaquette en couleur
- la diffusion par voie postale aux partenaires franciliens : associations et structures pour sourd-e-s, services hospitaliers, commissariats et référent-e-s violences conjugales...
- une réunion d'information et de sensibilisation, à la Maison des associations du 12e arrondissement, en octobre 2014, à l'attention des professionnel-le-s des milieux médico-sociaux, des MDPH, des intervenant-es associatifs, des représentant-e-s du ministère des Droits des femmes, de la Région, de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes, des conseiller-e-s à l'égalité femmes/hommes, des référent-e-s "violences" des services sociaux, des Points d'accès aux droits et Maisons de justice, CIDFF....
- le développement du travail en réseau auprès des différents acteurs franciliens proposant des consultations et informations sur les femmes sourdes subissant des violences masculines aux professionnel-le-s maîtrisant la LSF et intervenant dans des structures telles que l'accueil LSF de la MDPH du 92, l'accueil social "surdité" du 95, l'accueil «violences» Mairies 14ème et 20ème, les agents des CAF assurant une permanence LSF, les permanences emploi LSF de Paris.

3 ANIMER DES ATELIERS DROITS DES FEMMES

Ateliers collectifs animés par la juriste sourde 2h/une fois par trimestre, avec des informations imagées et accessibles, facilitant la compréhension de sujets complexes tels que le viol conjugal, le harcèlement, le processus d'emprise en s'appuyant sur la loi, les maltraitances et agressions dans l'enfance.

Ils se dérouleront en lien avec le groupe d'échanges mères-femmes.

4 DEVELOPPER LE TRAVAIL D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRES DES FEMMES SOURDES ET DES PROFESSIONNEL-LE-S.

1-Création de 2 vidéos de sensibilisation :

- Une vidéo de sensibilisation pour les femmes sourdes subissant des violences en collaboration avec l'association FSCS et qui sera mise en ligne sur Youtube.

- une vidéo à destination des professionnel-le-s, avec un prestataire extérieur, pour 1.000 DVD.

Diffusion auprès des partenaires et de la Région, mise en ligne sur les sites internet de FSCS, MDF. Intérêt d'un travail de diffusion auprès de chaque accueil dans les 8 MDPH franciliennes, le Centre Hubertine Auclert et les associations ciblées.

2-Elaboration d'un plan de sensibilisation pour développer la prévention en direction des femmes sourdes victimes de violences masculines et de leurs enfants :

- par une meilleure connaissance de leurs droits,
- par des réflexions collectives, y compris avec des femmes dites « non handicapées » : entraide, déculpabilisation, confiance en soi. Utilisation de l'expression théâtrale, jeux de rôles...
- par la protection des enfants le plus tôt possible.

Réunions de travail pour penser des outils « spécifiques » de sensibilisation à destination des femmes sourdes victimes de violences masculines. (6 réunions de 2h/ans soit 12h de temps de réunion) Réunions ouvertes aux travailleurs sociaux et aux professionnel-l-es des institutions pour les sourd-e-s.

3-Echanges sur les bonnes pratiques

La juriste de la permanence juridique rencontrera, prochainement, les professionnelles de la Maison des Femmes Sourdes à Montréal, fonctionnant depuis 1993. Une réunion sera prévue à la rentrée 2014 pour partager les informations avec les intervenantes de la Maison des Femmes de Paris. Ces précieux échanges permettront de confronter nos pratiques féministes dans une dynamique internationale.

Pendant la deuxième année du projet (2015-2016), l'objectif 5 sera mis en oeuvre

La troisième année (2016/2017) sera plus consacrée à la mise en oeuvre des objectifs 6 et 7.

Moyens mis en oeuvre :

Moyens humains : 1 secrétaire bilingue LSF, 1 agent d'entretien, 1 juriste sourde, 2 éducatrices sourdes, 1 psychologue, 1 psychologue sourde, 1 écoutante sourde, 1 psychologue superviseuse, des interprètes LSF.

Moyens matériels : Locaux, 2 webcam, 1 système d'alarme incendie sourds, 1 photocopieur couleur, 1 téléphone portable, du matériel vidéo et gravure DVD

Public(s) cible(s) :

Femmes sourdes victimes de violences masculines

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 000,00	3,62%
Services externes	4 911,00	5,93%
Autres services extérieurs	14 199,00	17,14%
Personnels	60 710,00	73,30%
Total	82 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 580,00	9,15%
ASP	12 240,00	14,78%
CRIF	15 000,00	18,11%
Droits des femmes	1 000,00	1,21%
ARS	7 000,00	8,45%
AGEFIPH	10 000,00	12,07%
Ville de Paris Dases handicap	15 000,00	18,11%
Fondation de France	15 000,00	18,11%
Total	82 820,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	15 000,00 €
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	8 000,00 €
2012	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	6 000,00 €
2012	Egalité femmes-hommes	6 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	15 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	15 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	17 640,00 €
2014	Soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France	10 000,00 €
	Montant total	92 640,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014103
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

Objet : EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF PARTENARIAL VISANT A RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN TRES GRAND DANGER (94)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	25 032,80 €	21,52 %	5 388,00 €
	Montant Total de la subvention		5 388,00 €

Imputation budgétaire : 934-42-6574-142003-300
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TREMPLIN 94 SOS FEMMES
 Adresse administrative : 50 RUE CARNOT
94700 MAISONS ALFORT
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Ghislaine RAMOLINO, Présidente

Objet : Mettre en place un lieu d'accueil et de rencontre pour toute femme vivant une situation de violences conjugales désirant une information (juridique, administrative, sociale ...) ou une écoute sur ses difficultés. Un lieu d'accueil pour les enfants vivant dans un climat de violences familiales. Un lieu de ressources pour les professionnels. Et la possibilité de développer toute action utile aux femmes victimes de violences conjugales (hébergement d'urgence, hébergement à moyen terme ...)

Date de publication au JO : 12 juillet 1995

N° SIRET : 40411275700020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : expérimentation d'un dispositif partenarial visant à renforcer l'accompagnement et la protection des femmes victimes de violences en très grand danger (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 24 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 23 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet a démarré dès le 24 juin 2014 en raison de l'urgence des situations des femmes victimes

Objectifs :

L'association est spécialisée dans l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), elle est "réfèrent départemental violences conjugales" depuis 2009. Elle est partie prenante du schéma départemental d'aide aux victimes.

En 2013, le niveau d'activité de l'association a augmenté de 12 %, par rapport à 2012 avec la Saisine de 708 situations dont 161 situations antérieures à 2013, pour 83,76% des femmes habitant dans le Val-de-Marne.

L'intervention de l'association s'est étendue sur 40 communes au lieu de 36 en 2012.

Sur 535 déclarations de violences conjugales, 1.654 faits ont été énoncés lors du 1er entretien, soit 3.09 violences cumulées par femme.

516 entretiens téléphoniques, 1239 entretiens sans rendez-vous, 661 entretiens avec rendez-vous, 300 entretiens psychologiques, ont été conduits.

Il a été procédé à 10.377 nuitées d'hébergement en CHRS, 1.856 journées dans le cadre des accueils mère-enfants.

84.83 % des femmes reçues en 2013 sont mères pour 88.95 % en 2012. Ceci pourrait s'expliquer par la légère tendance d'un rajeunissement du public, pouvant impacter le pourcentage des enfants de moins de 3 ans (33.18 % pour 30.88 % en 2012).

Une procédure civile a été envisagée ou envisageable pour 83.53 %, des femmes

Tremplin 94 a assuré 47 accompagnements aux audiences, délivré 62 attestations, effectué 97 domiciliations

Pour évaluer le danger et le risque, une grille a été élaborée en interne, soumise au réseau Solidarité femmes et expérimentée avant sa généralisation pour les situations présentant des indicateurs de risque.

En 2013, cette pratique a permis d'identifier 21 situations de femmes en situation de risque ou de danger.

Description :

Par la mise en place d'un système d'alerte par téléphone portable dans le cadre du dispositif expérimental de protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger, l'objectif est d'améliorer les délais d'intervention des services de police auprès des femmes ayant été ou susceptibles d'être victimes de violences de la part de leur (ex) conjoint ou (ex)concubin.

Ces téléphones portables utilisent la technologie GSM et comprennent, outre les fonctionnalités classiques, une application mobile développée par les ingénieurs d'Orange permettant l'appel d'urgence par une manipulation simple et une mise en relation automatique avec le téléassiste 24heures/24 et 7 jours sur 7, quel que soit l'état du mobile sous-tension. Le téléassiste évalue l'opportunité de déclencher l'intervention des services de police.

Pour sa part, l'association Tremplin 94 - SOS Femmes participe à l'amélioration de la transmission de l'information entre les différents acteurs institutionnels (tribunal, police, gendarmerie, SPIP, contrôleurs judiciaires...) ou associatifs afin de faciliter l'identification des femmes victimes de violences exposées à un très grand danger.

Elle contribue à l'attribution par le Parquet des terminaux et la transmission des données à Mondial Assistance ainsi qu'à la prise en charge de la victime par son information et son orientation.

Elle effectue les paiements des factures aux prestataires techniques Orange et Mondial Assistance.

Le procureur de la République décide de l'attribution du téléphone TGD sur la base des critères suivants :

- la victime doit avoir déposé plainte pour violences intra familiales ;
- la victime doit résider séparément du mis en cause ;
- le mis en cause doit faire l'objet d'une interdiction judiciaire de rencontrer la victime (dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une ordonnance de protection, d'une mesure d'exécution de peine).

D'autres critères sont également pris en compte :

- la gravité des violences commises par l'auteur, leur répétition, le profil psychiatrique ou psychologique

et les antécédents de l'auteur ;

- l'isolement, la fragilité de la victime la rendant particulièrement vulnérable.

Origine du signalement : les différents acteurs du territoire du département peuvent faire remonter des situations de personnes qui leur semblent être en très grand danger.

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains: 1 agent d'accueil, 1 coordinatrice-directrice, une chargée de projet

Moyens matériels : 5 téléphones d'alerte, fournitures administratives, équipement informatique, plaquettes d'information, outils de recensement, de suivi, tableau de bord.

Intérêt régional :

Par son soutien financier, depuis 2009, aux expérimentations du dispositif des téléphones d'alerte, la région contribue à la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger dans les départements franciliens.

Public(s) cible(s) :

Femmes victimes de violences en très grand danger dans le département du Val-de-Marne

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel et frais afférents à l'information et l'orientation des femmes	14 000,00	55,93%
Prestation Mondial Assistance	9 600,00	38,35%
Prestation Orange	1 432,80	5,72%
Total	25 032,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ETAT (FIPD)	14 237,80	56,88%
CRIF	5 398,00	21,56%
CG	5 397,00	21,56%
Total	25 032,80	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	5 398,00 €

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------